La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
jeudi 13 février 1997
113e année No 113
80 pages, 6 cahiers
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.
60¢ TAXES EN SUS

GREICHE & SCAFF
OPTOMÉTRISTES
ACHETEZ MAINTENANT
ET PAYEZ SUR
1 AN
SANS INTÉRÊT
* Sur approbation de crédit
Frais de gestion additionnels



Rock
U2 en spectacle au Stade olympique le 2 novembre
page D14



Sortir
Mille et une façons de dire « je t'aime »
cahier D

Hockey

Canadiens	2
Sabres	2

page S3

Québec veut rouvrir les conventions

Pour atteindre 15 000 départs, le secteur public devra faire preuve de souplesse

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après un mois d'exploration avec les centrales syndicales du secteur public, le gouvernement Bouchard va entrer dans le vif du sujet la semaine prochaine.

Les négociateurs patronaux ont désormais le mandat de demander une ouverture sur la tâche des enseignants et une plus grande flexibilité dans l'application des conventions dans le réseau de la santé. Selon les informations obtenues hier, une rencontre déterminante des négociateurs patronaux et syndicaux, qui devait avoir lieu vendredi, a été repoussée à la semaine prochaine, probablement mardi. La veille, les présidents des centrales et les six ministres les plus importants du cabinet Bouchard auront tenu à Montréal une réunion en partie à huis clos, convoquée officiellement pour une « consultation prébudgétaire ».

La stratégie gouvernementale à l'approche de la date butoir du 7 mars a été longuement discutée au Conseil des ministres hier. Conclusion prévisible, on s'est entendus sur le fait qu'il était impossible d'atteindre l'objectif des 15 000 départs sans remplacement sans puiser largement dans le réseaux de l'éducation et de la santé.

Or, pour que ces réseaux livrent leur part de départs, il faut, sinon formellement rouvrir les conventions, à tout le moins modifier des dispositions qui avaient fait l'objet d'une entente entre Québec et les centrales syndicales juste avant le référendum de 1995.

Les lendemains de ces départs massifs, notamment des fonctionnaires et des professionnels les plus expérimentés, suscitent aussi l'appréhension des cadres du gouvernement. Québec est si déterminé à atteindre ses objectifs budgétaires que le Trésor a déjà

Voir **QUÉBEC** *en A2*

Somalie: le juge Létourneau accuse le gouvernement d'ingérence politique

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les gants sont tombés pour de bon entre la commission d'enquête sur la Somalie et le gouvernement Chrétien. Dans un geste sans précédent au Canada, les responsables d'une commission d'enquête accusent ouvertement le gouvernement qui l'a créée « d'ingérence politique ».

Selon le commissaire en chef Gilles Létourneau, le gouvernement Chrétien savait, lorsqu'il a refusé de prolonger l'existence de la commission d'enquête sur la Somalie au-delà du 30 juin, que sa décision signifiait que l'hypothèse d'un camouflage au plus haut niveau de la Défense nationale ne serait pas explorée.



PHOTO PC

Le juge Gilles Létourneau

Le juge Létourneau a convoqué la presse hier matin pour réfuter ainsi de multiples déclarations du gouvernement, à commencer par celles du premier ministre lui-même, affirmant que rien n'empêche la commission d'entendre qui elle veut d'ici la fin imposée de ses audiences, à la fin mars. Son intervention a eu pour effet de relancer de plus belle la controverse politique entourant ce dossier et elle n'augure rien de bon pour le gouvernement dans le rapport qui sera publié à la fin juin.

« Suggérer, comme ce fut fait, que nous avons amplement le temps d'enquêter sur un autre camouflage aux échelons supérieurs tout en terminant d'une manière responsable ce qui est en cours est à la fois trompeur et injuste », a soutenu le commissaire en chef. Selon lui, ouvrir une enquête sur cet aspect de la question dans les circonstances actuelles serait « irréaliste et irresponsable » puisque le temps ne permet pas autre chose qu'un examen superficiel. « Je ne serai pas un instrument de lessivage », précise-t-il.

Le juge affirme que ses collègues et lui avaient avisé le gouvernement de toutes les conséquences qu'aurait la décision d'abréger les travaux de la commission, avant

Voir **SOMALIE** *en A2*

Arrêtez tout!

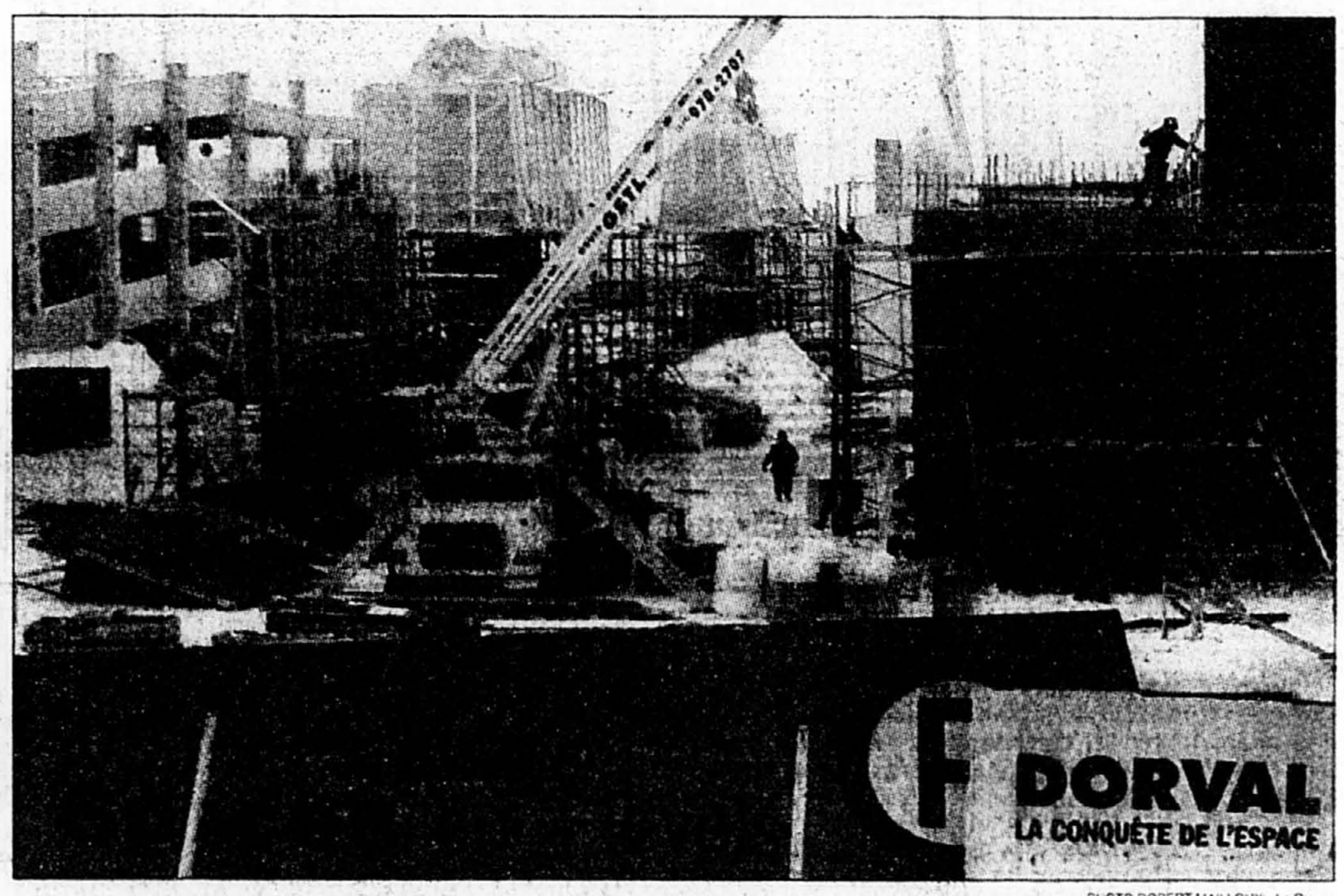


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

En plus d'annuler la décision de transférer de Mirabel à Dorval tous les vols internationaux « réguliers », le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, ordonne à ADM de faire cesser tous les travaux d'aménagement de l'aéroport de Dorval. ADM dispose de 30 jours pour en appeler.

Le changement de vocation de Mirabel et Dorval est illégal, tranche la cour

YVES BOISVERT

Concluant qu'ADM avait rompu ses engagements contractuels et le mandat que lui a donné le gouvernement fédéral, la Cour supérieure a déclaré nulle sa décision de transférer de Mirabel à Dorval tous les vols internationaux « réguliers ».

Le juge Pierre Viau, dans un jugement de 255 pages rendu hier, ordonne à ADM de faire cesser tous les travaux d'aménagement de l'aéroport de Dorval. ADM dispose de 30 jours pour en appeler.

Le juge Viau « dénonce » les « injustices graves » et

Voir **LE CHANGEMENT** *en A2*

■ **Autres informations en page A10**

Droits linguistiques: Québec cherchera un consensus sans Alliance Québec

Jacques Brassard estime que le groupe de pression est de mauvaise foi et fait dévier le débat

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Alliance Québec fait preuve de « mauvaise foi » en faisant « dévier » le débat entourant l'établissement d'un nouveau réseau de commissions scolaire vers la protection des droits linguistiques, estime le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard.

« Lors des consultations qu'on a faites, jamais Alliance Québec, directement ou indirectement, n'a dit le moindre mot sur les droits linguistiques. Et là, tout d'un coup, ça apparaît dans le décor. C'est pour le moins curieux. Certains parlent même de mauvaise foi et j'ai la même opinion », affirme M. Brassard.

« Il est question de droits confessionnels. L'article 93 concerne les droits confessionnels. Une modification de cet article n'affecte en rien les droits linguistiques. On comprend mal qu'Alliance Québec ait jugé pertinent de faire dévier le débat sur cette question », ajoute-t-il. Mais de son côté, Alliance Québec soutient n'avoir jamais soulevé cette question, tout simplement parce que le gouvernement du Québec n'avait jamais auparavant sérieusement considéré la possibilité de demander un amendement constitutionnel. L'organisme faisait circuler hier une lettre de la ministre Marois, datée du 10 juillet, qui indiquait l'intention de Québec de procéder sans changer la Constitution.

Mais de toute façon, Québec pourrait bien décider de se passer d'Alliance Québec, laisse entendre le ministre Brassard, qui, pour répondre à l'exigence de son homologue Stéphane Dion — ce dernier désire qu'un « consensus clair » soit exprimé sur cette question au Québec — songe à consulter d'autres membres de la communauté.

« Pour nous, un consensus, ça signifie que la communauté anglophone en fait partie. C'est évident. La question qui se pose, c'est est-ce qu'Alliance Québec constitue la voix autorisée de cette communauté-là ? Il y a beaucoup d'intervenants qui sont issus de cette communauté. Il faudra faire le décompte », dit-il. Québec a no-

Voir **DROITS** *en A2*

INDEX

Petites annonces		- affaires	E12	Bandes dessinées	C3	Feuilleton	C5
- Index	C2	Arts et spectacles		Bridge	C6	Foglia Pierre	A5
- Immobilier	C2 à C4		D9 à D14	Décès	C7	Horoscope	C3
- marchandises	C4	- horaire spectacles	D14	Économie	E1 à E12	Le monde	C1, C8
- emplois	C4	- horaire télévision	D13	Éditorial	B2	Loteries	A2, C6
- automobile	C5 à C7	- télévision	D9	Êtes-vous observateur	C2	Mots croisés	C4

Mot mystère	C5
Opinions	B3
Politique	B1, B4 à B6
Tabloid Sports	
- Réjean Tremblay	S5

ÉDITORIAL
Le dialogue de sourds
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO
Ciel ensoleillé
Max. -8, min. -13
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

amigo
Nokia 232 49$
Nokia 239 99$
GRATUIT!
Une douzaine de roses
Avec le forfait *Les loisirs Amigo*MC jusqu'au 14 février ou jusqu'à épuisement des stocks. Allouez 72 heures pour livraison.
Pour plus de détails, composez le ***1 800 681-2468.***
CANTEL AT&T

Suites de la une

Québec veut rouvrir les conventions

QUÉBEC / *Suite de la page A1*

transmis les chiffres définitifs de compressions aux ministères, pour fermer les crédits prévus pour le 18 mars.

Remettre en question la tâche des professeurs avec la CEQ est une étape fort délicate de la progression des négociations. La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, insiste sur le fait que chaque professeur qui s'en va devra être remplacé, comme le prévoient les ratios professeur-élèves conventionnés. Ouverture vite remarquée du côté de Québec, la CEQ semble prête à ce que les ratios des nouvelles maternelles temps plein soient plus élevés que ceux des maternelles actuelles. Il est vrai que la centrale gagne 2 000 membres dans cette opération. Du côté des centrales syndicales, on s'attendait à ce que Québec fasse un peu de « give and take » et propose de troquer un meilleur régime de retraite contre une ouverture sur la tâche des enseignants.

De la même manière dans la santé, Québec demandera, essentiellement à la CSN, si elle est prête à consentir à moins de rigidité dans l'application des conventions — par exemple en ce qui concerne la règle des 50 kilomètres et le cloisonnement des tâches. Les obstacles sont nombreux pour permettre une organisation réaliste du travail si autant d'employés que prévu partent au profit d'une bonification du régime de retraite.

Chiffre « théorique »

Au sujet de la retraite, Québec a une longue liste de scénarios, mais veut avant tout s'assurer que ses propositions permettront d'atteindre les 15 000 départs attendus. Dans les coulisses au gouvernement, on parle d'une proposition totalisant 1 milliard qui tournerait autour d'une formule 50-80 (les fonctionnaires ayant atteint 50 ans et 30 ans de service seraient admissibles à une retraite sans pénalité actuarielle).

C'est ce scénario qui a débouché sur le chiffre bien théorique, indique-t-on, de 39 000 départs. Il s'agit d'un programme qui aurait coûté 2,3 milliards. Ce chiffre représente la totalité des 440 000 employés de l'État qui seraient, avec cette formule, admissibles à une retraite. Or, habituellement, moins de 50 % et en général 35 %, des employés admissibles prennent leur retraite dans de tels programmes.

Le changement de vocation de Mirabel et Dorval est illégal, tranche la cour

LE CHANGEMENT / *Suite de la page A1*

transfert les « abus de pouvoir » qu'ADM a commis, selon lui. L'opportunité de transférer les vols d'un aéroport à un autre n'est pas en cause : ce n'est pas au tribunal de décider de telles choses. Ceux qui ont ce pouvoir, toutefois, doivent l'exercer en respectant la loi. Voilà ce qu'a oublié ADM, tranche la cour.

Le premier reproche fait à ADM est d'avoir effectué une consultation bidon auprès de la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM), un regroupement de gens d'affaires, de politiciens régionaux et d'administrateurs. Pourtant, un protocole d'entente signé le 30 novembre 1989 entre ADM et SOPRAM prévoit clairement que cette organisation doit être informée et consultée pour les projets de développement.

Le juge Viau note qu'ADM a bien consulté la SOPRAM... jusqu'en 1996 quand elle a pris sa décision finale sur le transfert des vols. Alors, elle effectue une consultation après coup, pour « bonifier sa décision d'affaires éclairée ». La SOPRAM avait droit à une « vraie » consultation, estime le juge.

Il existait de plus un « plan directeur » pour le développement des aéroports. Ce plan était plus qu'un simple « catalogue de voeux pieux », mais un document qui exposait une stratégie de développement précise et qui comportait des obligations pour ADM. En outre, une déclaration d'intention d'Ottawa prévoit que Mirabel demeure l'aéroport international pour les vols intercontinentaux. ADM ne peut modifier cela seule.

« L'obligation fondamentale de consulter un organisme régional représentatif constitue peut-être la garantie la plus importante à l'effet (sic) qu'ADM ne disposera pas à sa guise, quand bon lui semblera et par de simples décisions d'affaires, de biens publics qui ont coûté à la population tant de fonds et tant de peines », écrit le magistrat.

« On peut bien parler de 'privatisation' si on le désire, continue le juge Viau. Mais il faut alors garder à l'esprit qu'il s'agit d'une 'privatisation' bien particulière où des biens publics, payés par les contribuables, passent entre les mains d'un organisme sans but lucratif tenu d'agir comme un organisme public, de respecter les lois et règlements et de consulter, sur ses plans et ses projets, un autre organisme responsable de 'faire valoir les intérêts et les besoins du public' (...). »

Peut-être ADM trouve-t-elle trop lourds les engagements juridiques qu'elle a pris, mais alors c'est au gouvernement fédéral d'alléger ce fardeau. Car c'est du fédéral qu'ADM tient son existence. Il existe un bail entre le fédéral et ADM, et celui-ci ne permet pas à ADM de faire n'importe quoi.

Dans les circonstances, la décision d'ADM est annulée. Le juge, dans un geste assez inusité, ajoute les cinq conditions qui pourraient rendre une telle décision valide : modification de la décision ministérielle annonçant la création d'ADM en 1986, annulation d'une déclaration d'intention du fédéral, modification du protocole d'entente entre ADM et SOPRAM, tenue des consultations prévues et modification du plan directeur. ADM, si le jugement est confirmé, n'est donc pas au bout de ses peines...

Somalie: le juge Létourneau accuse le gouvernement d'ingérence politique

SOMALIE / *Suite de la page A1*

que la décision d'exiger le rapport final à la fin du mois de juin ne soit prise. Il précise que s'il avait su qu'il n'aurait pas ce qu'il considère comme le droit élémentaire d'aller au fond des choses, il n'aurait pas accepté le mandat du gouvernement.

Au minimum, avoue-t-il, il se sent manipulé à des fins politiques puisqu'il conclut que sa commission a été mise sur pied seulement pour rehausser momentanément la crédibilité du gouvernement Chrétien.

Aux Communes, la sortie du juge Létourneau a relancé la controverse entourant la décision du gouvernement de mettre fin aux travaux de la commission juste au moment où elle commençait à s'essouffler. Talonné par le Parti réformiste, le ministre de la Défense nationale Doug Young a maintenu que, malgré sa décision, la commission avait le temps voulu pour questionner, si bon lui semblait, les principaux acteurs de l'époque. Mais il n'a pas expliqué pourquoi il avait passé outre à l'avis des commissaires que son gouvernement avait lui-même mandaté lorsqu'il a fixé la date de la fin de leurs travaux.

Depuis, l'ancienne première ministre Kim Campbell, en tête de liste de ceux qui n'auront pas l'occasion de témoigner, a affirmé qu'à son avis, le ministère de la Défense avait voulu la faire « chanter » parce qu'elle voulait en savoir plus long sur les incidents tragiques survenus en Somalie. Selon son entourage de l'époque, l'ex-chef d'état-major de la Défense John Anderson, de même que l'ex-sous-ministre de la Défense Bob Fowler, aujourd'hui ambassadeur du Canada à l'ONU, lui auraient expédié des notes de service aux sous-entendus menaçants. Ces notes auraient été par la suite détruites. Et entretemps, la controverse s'est propagée des Communes à la Chambre haute. Au Sénat, le conservateur Lowell Murray a déposé hier une motion préconisant que si le gouvernement ne revient pas sur sa décision, un comité étudie à la place de la commission d'enquête les accusations de camouflage.

Droits linguistiques: Québec cherchera un consensus sans Allliance Québec

DROITS / *Suite de la page A1*

tamment « bien hâte » d'entendre le point de vue des commissions scolaires protestantes, qui, dans toutes les consultations effectuées sur la question, se sont prononcées en faveur de l'établissement d'un nouveau réseau linguistique en ayant recours à l'amendement constitutionnel.

Mais tout récemment, dans la foulée de la demande de modification constitutionnelle présentée par Québec, Alliance Québec a exigé qu'en lieu et place des droits confessionnels qui sont garantis par l'article 93 que Québec veut amender, Ottawa protège désormais les « droits linguistiques » des Anglo-Québécois.

Ces derniers n'ont rien à craindre, assure le ministre Brassard. « C'est un droit qui a été scrupuleusement respecté. Partout, sur tout le territoire, y compris au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le droit à l'école anglaise a toujours été respecté. Ça va continuer d'être. »

Par ailleurs, s'il se dit satisfait de sa première rencontre avec son homologue Stéphane Dion, le ministre Brassard estime maintenant que la balle est dans le camp d'Ottawa. Québec, dit-il, n'a pas l'intention d'effectuer d'autres consultations sur un sujet dont les Québécois discutent depuis bien des années.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:
La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00074

Code du jour **7-4**

Jeudi, 13 février 1997

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **6-7-9**
à quatre chiffres : **8-2-7-8**
6/49: **8-13-25-30-43-45 Compl. 21**
avec extra: **063811**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est, (métro Préfontaine) 10 h à 20 h ;
■ à Montréal : Exponautique internationale de Montréal, Stade olympique, 4141, av. Pierre-de-Coubertin, 14 h à 20 h ; Objectif : 175 donneurs ;
■ à Montréal : Park Avenue et les Clubs optimiste Montréal Sainte-Bernadette Inc., et Saint-Jacques Inc., salle de montre, 5 000, rue Jean-Talon Est, 14 h 30 à 20 h ; Objectif : 80 donneurs ;
■ à LaSalle : Chevaliers de Colomb — conseil, 3147 LaSalle, sous la présidence d'honneur dusieur le maire, parrainée par Le Messager LaSalle, carrefour Angrignon, 7077, boul. Newman, 10 h 30 à 20 h 30 ; Objectif : 400 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Sports d'hiver au parc d'Oka

■ On y revient toujours. Année après année, la popularité du parc d'Oka ne se dément pas. Destination familiale par excellence de la région de Montréal, le parc offre des conditions exceptionnelles pour la pratique des sports d'hiver. L'équipe de Géo Plein Air est allée y faire un tour cette semaine. Un reportage à lire, demain, dans le Week-end sportif du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Êtes-vous d'accord avec l'idée de surtaxer les produits de luxe ?

Croyez-vous que vous avez un rôle à jouer dans la prévention du suicide ?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 68 %
Non: 32 %



Découvrez Rado,
un monde à part.
RADO
Switzerland

En vente chez les détaillants Rado autorisés: **Montréal** Joailliers Birks Square Phillips et Rockland, Bijouterie Bassi, Bijouterie Dominic, Galazzo Centre **Eaton** • **Laval** Joailliers Birks • **Pointe Claire** Joailliers Birks • **Québec** Joailliers **Birks**



La Presse

Le mot du jour

trouvé coupable

■ Un individu n'est pas *trouvé coupable* mais ***reconnu coupable***. *Trouvé* est ici une traduction de *found*. *Trouvé responsable* est également un anglicisme *(found responsible)*. On peut traduire cette locution par ***tenu responsable***.

*— O.J. Simpson a été **tenu responsable** de la mort de son ex-femme.*

Paul Roux

L'EXPRESS DU MATIN



Comptes confisqués

■ La justice suisse vient de saisir 1,5 million de francs suisses (plus d'un million de dollars) déposés dans une banque de Lausanne par l'ex-avocat montréalais Giuseppe Lagana, condamné à 13 ans de prison en juin 1995. Lié à la puissante mafia sicilienne, Lagana avait ouvert, au nom de compagnies de Panama, de multiples comptes par lesquels transitaient de grosses sommes d'argent provenant du trafic de drogue. La GRC l'avait arrêté au terme d'une longue enquête, après l'avoir filmé et enregistré alors qu'il faisait affaire avec le bureau de change qu'elle avait mis sur pied. Selon l'Agence France-Presse, le gouvernement canadien et le canton de Vaud récupéreront chacun la moitié des fonds confisqués.

Sursis aux HLM

■ Des organismes populaires se réjouissent de la décision du ministre Rémy Trudel de ne pas hausser les loyers des 85 000 locataires de logements sociaux, le 1er juillet prochain. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (Frapru) et la Fédération des locataires de HLM du Québec rappellent toutefois que la hausse des loyers est toujours à l'étude au gouvernement du Québec. Si elle n'a pas encore été ratifiée par le Conseil des ministres, elle n'en aurait pas moins été retenue par différentes instances gouvernementales, dont l'important comité ministériel de développement social présidé par la ministre Louise Harel.

Tentative de meurtre

■ Ronnie Marcoglies, récidiviste montréalais de 35 ans, a comparu hier au palais de justice de Longueuil sous une accusation de tentative de meurtre. L'incident est survenu le 9 février dernier à Carignan. Selon les enquêteurs de la SQ, le suspect s'est présenté armé d'un pistolet, la nuit, au domicile de la victime. L'agresseur, lors d'une altercation avec sa victime, a été désarmé et blessé. Il a alors pris la fuite à pied, avant de sauter dans un taxi. Les policiers de Carignan l'ont intercepté quelques minutes plus tard.

Fouille efficace

■ La fouille préventive effectuée en début de semaine à la prison de Bordeaux a porté fruit, les agents correctionnels ayant retrouvé quelques pics de fabrication artisanale, un peu d'alcool frelaté ainsi que de petites quantités de drogue. L'opération de ratissage a été menée dans les cinq unités de détention, au bloc G ainsi que dans les cuisines de l'établissement occupé par 1015 détenus. En dépit des maigres résultats, Mario Lacroix, porte-parole de la Direction générale des services correctionnels du Québec, a indiqué que cette fouille annuelle a été efficace.

Accident mortel

■ Un accident de la circulation a fait un mort et un blessé, vers 8 h hier matin, sur une route secondaire reliant Sainte-Julie et Boucherville, sur la Rive-Sud. La collision impliquant trois autos s'est produite dans une courbe, en face du 1071, rue de Touraine, au moment où deux autres véhicules se retrouvaient dans le fossé à cause de la chaussée glacée et enneigée. En voulant éviter un accident, Chantal Marcheterre, une mère de famille de 29 ans, de Saint-Amable, a perdu la maîtrise de son véhicule qui a dérapé avant d'être frappé de plein fouet par une voiture venant en sens inverse..

Un meurtrier s'évade

■ Un détenu du pénitencier Archambault, une prison à sécurité moyenne située à Sainte-Anne-des-Plaines, s'est évadé dans la journée d'hier. Vers 15 h 15, les gardiens ont constaté l'absence de Léo Sauvé, un homme de 41 ans condamné à la prison à vie en 1987, pour avoir tué à coups de balles un client du bar L'Astro, à Lachine. Considéré comme moyennement dangereux, Sauvé se serait introduit dans un camion qui venait s'approvisionner en marchandises et se serait enfui lorsque le véhicule s'est immobilisé dans le quartier industriel de Terrebonne. Il n'était pas admissible à une libération conditionnelle avant 2012.

Thérèse Daviau succède à Lavallée

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Le maire Pierre Bourque devra bientôt faire face à un nouveau chef de l'opposition : André Lavallée annoncera lors du conseil d'aujourd'hui qu'il cède sa place à Thérèse Daviau, sa collègue du RCM et conseillère municipale du Plateau Mont-Royal.

« Ce sont les circonstances de la vie qui ne me donnent pas le choix, a expliqué M. Lavallée hier. Je l'ai appris aux membres de l'exécutif du parti ce soir (hier) et mes collègues m'ont demandé de rester, mais je dois aussi répondre à certaines demandes de mon entourage. »

Selon l'ancien adversaire numéro un de Vision Montréal, ce n'est pas davantage la tourmente frappant l'hôtel de ville qui le pousse à rentrer dans l'ombre. « Je n'ai pas l'intention de m'arrêter à cause des dégâts provoqués par Pierre Bourque, bien au contraire », a-t-il assuré.

M. Lavallée reste donc conseiller municipal. « Ça fait 25 ans que je travaille pour Montréal et 10 ans que je m'y consacre à temps double, pour ne pas dire à temps triple. J'ai l'intention de continuer, de préparer l'après-Bourque, d'amener du sang neuf, de travailler au développement de Montréal et de lutter contre la privatisation de l'eau. »

Ce sont d'ailleurs les membres de la Coalition pour un débat public sur l'eau qui ont appris les premiers le départ de M. Lavallée. Hier après-midi, devant 30 personnes, le vice-président du RCM, Roger Laroche, en a effectivement fait l'annonce officielle.

Du côté des employés de la Ville, certains adversaires du maire approuvaient la décision de M. Lavallée.

« Il serait bon d'avoir quelqu'un avec davantage de leadership, qui va aider le parti », a-t-on avancé.

La débâcle de Vision Montréal pourrait effectivement profiter davantage à l'opposition officielle qui voit les alliés du maire Bourque claquer la porte de leur parti les uns après les autres.

D'ici le conseil du mois de mars, M. Lavallée se délestera donc graduellement de ses dossiers, tandis que Mme Daviau se fera de plus en plus présente. Celle-ci, une vieille routière de la politique municipale, siège déjà à la Commission de développement urbain. Ce n'est cependant qu'à l'automne prochain que le RCM désignera formellement le successeur de M. Lavallée.

La faillite de Caruana contestée en cour

ANDRÉ CÉDILOT

Chef suprême de la mafia canadienne ou éleveur prospère au Venezuela, Alfonso Caruana est aujourd'hui en faillite pour ne pas avoir à payer 29,8 millions en impôts et pénalités diverses au gouvernement fédéral.

Le juge Derek Guthrie, de la Cour supérieure, a commencé à entendre, hier, la requête de Revenu Canada qui conteste la faillite que Caruana a faite le 6 mars 1995, en déclarant un actif actifs de seulement 250 $.

Au déplaisir du juge, l'audition de la cause n'a pu se terminer en raison des objections à répétition de Me Vincent Chiara et du témoignage évasif et peu convaincant de son célèbre client, Alfonso Caruana. On saura aujourd'hui quand elle reprendra.

Me Chantal Comtois, qui représente le fisc, cherche à démontrer que Caruana n'est pas aussi pauvre qu'il le laisse entendre et qu'il a quitté le pays en 1986 pour ne pas rembourser son énorme dette fiscale. Elle a aussi mis en preuve qu'avant de s'enfuir au Venezuela, Caruana et sa femme, Giuseppina, avait vendu 1,2 million deux commerces de la rue Jean-Talon, une maison à Laval et un terrain à Pointe-aux-Trembles.

Depuis son retour au début des années 90, Alfonso Caruana n'a pas produit de rapport d'impôts, si ce n'est qu'il a remis 346 $ au syndic montréalais Réjean Boudreau, qui administre sa faillite, et 3645 $ au bureau du fisc canadien, à Toronto, pour l'année 1995.

En 1986, à la suite d'une enquête commune avec la GRC, le gouvernement fédéral avait saisi 827 624 $ dans un compte de la caisse populaire Saint-Damase.



PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Alfonso Caruana, au palais de justice, hier.

Un enquêteur de l'escouade spéciale de Revenu Canada à Montréal, René Gagnière, qui a mis quatre ans à fouiller le dossier, a démontré qu'en huit mois, en 1981, pas moins de 21,6 millions avaient transité dans un compte qu'il avait ouvert dans une ancienne succursale de la Banque d'Épargne, à Dollard-des-Ormeaux ! L'argent en petites coupures était déposé à coups de 100 000 $ (parfois jusqu'à quatre ou cinq fois dans la même journée), puis retiré presque immédiatement pour acheter des traites bancaires en devises américaines. Celles-ci étaient ensuite expédiées dans des banques suisses où elles étaient négociées.

L'expert fédéral a noté que les bordereaux de dépôt et les avis de débit ne contenaient aucune des informations normalement colligées par les employés des banques, de sorte qu'il lui a été plus difficile d'examiner les transactions.

Appelé à la barre, Alfonso Caruana, 51 ans, qui vit maintenant à Woodbridge, en Ontario, a été incapable d'expliquer la provenance de l'argent et surtout les raisons pour lesquelles il a utilisé des procédures bancaires aussi complexes qu'inhabituelles.

En 1981, Caruana affirme qu'il faisait la navette entre Montréal et le Venezuela, où il exploitait une ferme d'élevage. « Le moins que l'on puisse dire, c'est que les affaires étaient bonnes », a commenté Me Comtois, en le pressant d'expliquer une série de transaction totalisant près de 500 000 $ survenues le 27 mai 1981. « L'argent n'est pas tout à moi. J'ai endossé la traite bancaire et elle a été déposé dans d'autres comptes », a répondu Caruana, par l'entremise d'une interprète. Les questions lui sont posées en français, mais il répond en italien.

« Mais 21 millions à votre nom, c'est beaucoup, non ? », renchérit Me Comtois. « Je procédais ainsi pour rendre service à des personnes », indique le témoin.

« Pouvez-vous être plus précis ? » ajoute l'avocate.

« C'est ça, rendre service à des personnes », de simplement répliquer Caruana. Impatient, le juge Guthrie s'est écrié : « Mais pourquoi rendre service ? »

« Je n'ai pas d'autres explications, je rendais ces services-là », a-t-il répété.

« Vous refusez de répondre ? » rétorque Me Comtois, qui a obtenu la réponse suivante : « Moi je procédais, et je me suis trompé. » Selon ses dires, Caruana n'a touché que 800 000 $ sur les 21,6 millions qui ont transité dans ses comptes. Le reste est allé à des personnes qu'il n'a pas identifiées, dont « certaines gens du Venezuela ».

Exaspérée, Me Comtois a lancé : n'êtes-vous pas le parrain de la mafia italienne ? Elle a évidemment aussitôt été rappelé à l'ordre par le juge Guthrie qui lui a demandé de retirer la question. Caruana poursuivra son témoignage à la reprise de l'audience. Sa femme sera également interrogée.

Depuis son retour au pays, Alfonso Caruana dit avoir changé d'emploi à trois ou quatre reprises. Depuis juin, il travaille dans un commerce d'automobiles de la région de Toronto. Son salaire brut est de 500 $ par semaine.

Écoliers « taxeurs » épinglés à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Neuf élèves de sixième année d'une école du secteur ouest de Laval qui voulaient extorquer des jeunes de leur âge ont vu leur projet échouer quand l'un des enfants visés a mis un couteau sous la gorge de l'un de ses assaillants.

La directrice de l'école n'a été mise au courant de cette bouleversante histoire que trois semaines plus tard. La police de Laval n'a pas voulu donner le nom de l'école afin d'éviter que les élèves et les parents soient montrés du doigt à cause du comportement isolé des neuf écoliers âgés de 10 et 11 ans.

Pour son « service de protection », le groupe exigeait une somme variant entre 1 $ et 1,25 $ par semaine. Au début, ces jeunes plus costauds que la moyenne ont offert leurs services à des camarades au cas où d'autres élèves tenteraient de s'en prendre à eux.

Par la suite, ils ont réclamé des honoraires, ce qui n'a pas fait l'affaire de plusieurs et l'un d'eux a profité de la récréation pour faire connaître son désaccord en sortant un couteau de poche.

La directrice de l'école a contacté la police de Laval qui a dépêché un de ses agents affectés au Centre de service en sécurité publique de Laval (CSSP) de l'ouest de l'Île Jésus. Cet agent, qui est déjà intervenu l'été dernier dans une autre histoire de « taxage » impliquant des jeunes, a rencontré les neuf écoliers.

La Direction de la protection de la jeunesse a été avisée et un représentant a donné son accord sur la façon de procéder des policiers et de la direction de l'école.

Hier soir, tous les parents des élèves de sixième année et leurs enfants ont assisté à une réunion dirigée par l'agent du CSSP et la directrice.

Therrien avait révélé son passé à un autre comité

Il voulait « bannir une espèce de fantôme » de son passé en devenant juge

YVES BOISVERT

Richard Therrien a postulé pour devenir juge afin de « bannir une espèce de fantôme » de son passé — sa condamnation de 1971.

C'est du moins ce qu'il a dit au premier comité de sélection devant lequel il s'est présenté, le 24 avril 1991, pour obtenir un poste de juge à temps partiel à la cour municipale de Longueuil.

L'avocat et juge municipal J. H. Denis Gagnon, de Sainte-Agathe, présidait ce comité de sélection. Il a témoigné hier devant le comité d'enquête du Conseil de la magistrature que M. Therrien a répondu par l'affirmative à la question « Avez-vous eu des démêlés avec la justice ou avec le barreau ? »

Il a relaté les événements d'octobre 1970, quand il a aidé les trois assassins de Pierre Laporte à se cacher dans l'appartement qu'il partageait avec sa soeur, qui était à l'époque la compagne de l'un d'eux. Il a été condamné à un an de prison en avril 1971, et en a purgé quatre mois. Le comité de vérification du Barreau, sur recommandation de plusieurs juristes éminents, a accepté d'accueillir M. Therrien comme avocat en 1975. Et en 1987, il obtenait un pardon.

« Il a dit qu'il avait postulé pour bannir une espèce de fantôme et qu'il était content d'avoir pu s'en ouvrir », a dit Me Gagnon en relisant ses notes de l'époque. M. Therrien n'a pas été recommandé par le comité de trois personnes, qui n'a d'ailleurs recommandé aucun candidat. Me Gagnon est incapable de dire quel motif a mené au rejet de sa candidature.

Le comité de cinq membres a également entendu hier deux avocates et un avocat de Longueuil qui ont siégé aux trois autres comités de sélection où s'est présenté M. Therrien. Ces témoins ont confirmé pour l'essentiel le témoignage des trois juges entendus la semaine dernière.

En avril 1993, à un concours pour devenir juge à la chambre criminelle de la Cour du Québec, répondant toujours à la même question sur des démêlés judiciaires, M. Therrien a admis sa condamnation de 1971. Il n'a pas été recommandé. Le juge Jean-Pierre Bonin trouvait que cette tache à son dossier le disqualifiait. Me Nicole Gibeau, qui siégeait avec lui, a témoigné hier que le juge Bonin avait dit, après avoir entendu M. Therrien : « C'est dommage, c'est un bon avocat, mais compte tenu des événements reliés à octobre 1970, il ne pourra jamais être juge. » Elle trouvait cette opinion injuste, mais était d'avis de ne pas recommander M. Therrien, pour d'autres raisons.

En 1995, M. Therrien s'était présenté à un concours pour devenir juge à la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, et cette fois, il a nié quelque démêlé que ce soit. Sa candidature n'avait pas été retenue. En 1996, il a nié avoir eu des démêlés, mais cette fois, il a été recommandé et a prêté serment le 18 octobre. Le ministre de la Justice a porté plainte contre lui après avoir appris qu'il avait caché ces démêlés.

L'audition se poursuivra le 14 mars, avec la défense du juge Therrien, qui donnera ses explications.

Une enquête sur le directeur de la police de Laval et un adjoint

ANDRÉ CÉDILOT

Même s'il a été blanchi par une enquête disciplinaire, l'inspecteur-chef Ronald Montpetit, de la police de Laval, fera l'objet d'une enquête du Commissaire à la déontologie policière pour avoir transmis des informations confidentielles provenant du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

Cette nouvelle enquête, instituée à la demande d'un citoyen des Laurentides soucieux de la protection du droit à la vie privée, vise également le directeur du Service de protection publique, Jean Marc-Aurèle, indiquent les documents dont *La Presse* a obtenu copie hier.

Comme l'a démontré la première enquête disciplinaire, c'est à la demande du directeur Marc-Aurèle que M. Montpetit a contacté une responsable du TOPS Resto-Bar qui voulait vérifier le casier judiciaire de 27 candidats à un emploi.

Au terme d'une audition de quelques heures, un comité formé de trois officiers de la police de Saint-Hubert, de la Sûreté du Québec et de la police de Québec n'a retenu aucun blâme à l'endroit de l'inspecteur Montpetit.

Cette décision a avivé l'ire d'un grand nombre de policiers lavallois qui, pour des offenses similaires, se voient souvent imposer de sévères sanctions quand ils ne sont pas tout simplement traduits en cour criminelle.

À un point tel que les dirigeants du syndicat sont submergés d'appels de policiers. Hier, le président André Nadon, en pleine période de négociation, a même annoncé qu'il ferait une tournée des postes de police pour calmer les esprits. Dans les rangs de la police de Laval, on soutient que la direction est allée jusqu'à vérifier s'il y avait des enquêtes en cours sur les personnes qui ont sollicité un emploi au TOPS, propriété de Antonio Accurso, qui a d'importants contrats de construction avec la Ville de Laval.

« Il est inacceptable que des policiers trahissent la confidentialité de renseignements à l'usage exclusif de la police afin d'alimenter un commerçant de la ville », écrit le citoyen qui a porté plainte au Commissaire à la déontologie. De son point de vue, le comportement de Ronald Montpetit constitue une intrusion claire et nette dans la vie privée des personnes qui ont posé leur candidature au TOPS. Un tel geste va à l'encontre de la Charte des droits et libertés et, par le fait même, au Code de déontologie des policiers.

Après avoir examiné la plainte, le Commissaire a décidé de se pencher sur cette affaire. Une fois l'enquête terminée, on décidera s'il y a lieu de rejeter la plainte ou de citer le directeur Marc-Aurèle et l'inspecteur-chef Montpetit devant le Comité de déontologie, chargé de juger la conduite de tous les policiers du Québec.

Mieux vaut un conjoint qu'on joint qu'un conjoint qu'on ne joint pas.



Améliorez la communication dans votre couple en offrant un cellulaire ou un téléavertisseur de Bell Mobilité. Des cadeaux qui feront parler d'eux !

Prépayez 199 $* et économisez

Obtenez 12 mois pour le prix de 10 avec le forfait Libertimc 19,95 $ PAR MOIS + 50 ¢† l'appel le soir et les week-ends.

Téléavertisseur Pronto FLXmc 69,95 $‡ Seulement 7,95 $ Nombre de messages illimité PAR MOIS‡

*Sur nouvel abonnement de 18 mois ou plus du 1er au 14 février 1997. Taxes, options additionnelles et autres frais (licence, activation, interurbain, itinérance) en sus. Sous réserve de certaines conditions et d'approbation de crédit. Le téléphone et le téléavertisseur peuvent différer des modèles illustrés et ne sont compris que dans certains forfaits. †95 ¢ en tout autre temps. ‡Offre valide jusqu'au 31 mars seulement. Frais d'activation en sus.

Bell Mobilité md

CENTRES DE COMMUNICATION PERSONNELLE
Brossard — Centre de Téléphone Mobile-Mail Champlain, Tél. : (514) 671-1122
Joliette — Centre de Téléphone Mobile-Galeries Joliette, Tél. : (514) 755-4112
Laval — Carrefour Laval, Tél. : (514) 978-7133
Montréal — Cellcom Montréal, Tél. : (514) 739-7777; Cellular One, Tél. : (514) 385-0770; Cellular One Centre Rockland, Tél. : (514) 340-1269; Centre de Téléphone Mobile, Tél. : (514) 526-2020; Centre de Téléphone Mobile-Montréal-Est, Tél. : (514) 729-2020
Centre de Téléphone Mobile Galeries d'Anjou, Tél. : (514) 351-4494; Citécell Carrefour Angrignon, Tél. : (514) 363-6610; Place Versailles, Tél. : (514) 352-0500
Montréal – centre-ville — Bell Mobilité La Cathédrale, Tél. : (514) 284-0284; Bell Mobilité Centre Eaton, Tél. : (514) 288-8436
La CelluBoutique Complexe Desjardins, Tél. : (514) 282-3388
Pointe-Claire — Centre Fairview, Tél. : (514) 426-2120
Rosemère — Centre de Téléphone Mobile-Place Rosemère, Tél. : (514) 979-1658
St-Bruno — Centre de Téléphone Mobile Promenades St-Bruno, Tél. : (514) 461-2020
St-Hubert — Centre de Téléphone Mobile, Tél. : (514) 926-2020
St-Hyacinthe — Audiotec Les Galeries St-Hyacinthe, Tél. : (514) 261-8080
Valleyfield — Centre de Téléphone Mobile – Centre Commercial Valleyfield, Tél. : (514) 371-6792
CENTRES CELLULAIRE PLUS
Beloeil — R.C.C. Mail Montenach, Tél. : (514) 446-7176
Dollard-des-Ormeaux — La Boutique Électronique, Tél. : (514) 684-6846
Drummondville — Rochefort Radio T.V. inc., Tél. : (819) 478-5178
Granby — Audiotec, Tél. : (514) 378-3618
Laval — Cellcom Laval, Tél. : (514) 629-7777; Centre de Téléphone Mobile, Tél. : (514) 682-9366
Longueuil — Cellcom Rive-Sud, Tél. : (514) 463-7777
Montréal — Locatel ltée, Tél. : (514) 735-3000
Montréal – centre-ville — Peel Mobilité inc., Tél. : (514) 288-7335
Repentigny — Communication Idéale, Tél. : (514) 585-4455
Sherbrooke — Cellulaire Flamand inc. Carrefour de l'Estrie, Tél. : (819) 821-9994; Cellulaire Flamand inc., Tél. : (819) 823-9994
St-Hubert — Radio Communication Cellulaire, Tél. : (514) 676-9919
St-Jean — Hébert et Gouin, Tél. : (514) 348-5210
St-Léonard — Autocell, Tél. : (514) 257-9292
Trois-Rivières-Ouest — Reynolds Radio inc., Tél. : (819) 376-6849
Victoriaville — Communication 1er Choix, Tél. : (819) 357-7777; Grande Place des Bois-Francs, Tél. : (819) 357-5776
Ville St-Laurent — La Boutique Électronique, Tél. : (514) 335-2355

Battery Plus · Bell Téléboutique · FUTURE SHOP · la Baie · Maison Sony. · SEARS · Zellers

La SAAQ accueille avec scepticisme une étude sur les dangers du téléphone en voiture

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

« Ça m'est arrivé, peut-être deux fois, de passer tout droit parce que j'étais concentré sur la conversation. Y'a certainement une distraction. Quelqu'un qui dirait le contraire... »

Les quelques automobilistes usagers du téléphone cellulaire rencontrés hier par *La Presse*, tel M. Claude Dubois, ont admis sans mal ne pas être aussi attentifs à ce qui se passe sur la route lorsqu'ils se servent de leur appareil. Ils n'étaient donc pas étonnés d'apprendre que, selon une étude menée à Toronto, les risques de faire un accident sur la route sont quatre fois plus grands lorsqu'une personne utilise (ou vient d'utiliser) son cellulaire qu'à un autre moment.

« Ça veut dire, a expliqué le responsable de l'étude, le docteur Donald Redelmeier, que si vous voyez un automobiliste à côté de vous qui parle au téléphone, il court quatre fois plus de risques d'être impliqué dans une collision dans les prochaines minutes que s'il n'utilisait pas son cellulaire. »

Les résultats de l'étude du docteur Redelmeier, chercheur dans un grand hôpital de Toronto, sont publiés ce matin dans le prestigieux *New England Journal of Medicine*. En compagnie d'un statisticien de l'Université de Toronto, le médecin a communiqué avec 699 usagers de cellulaire impliqués dans un accident de voiture ayant entraîné des dégâts matériels. C'est à l'aide des renseignements fournis par les automobilistes eux-mêmes, et en consultant leurs comptes de téléphone et les rapports de police, que les chercheurs ont pu établir la relation entre l'heure de la collision et l'usage du cellulaire.

Le risque associé à l'emploi du téléphone cellulaire est « similaire au risque de conduire à la limite légale de concentration d'alcool dans le sang », écrivent les universitaires dans leur article. Une phrase qui en a fait sursauter plus d'un, et que le docteur Redelmeier s'est empressé de préciser en interview : « Ce risque ne s'applique que pendant la période d'exposition. Ainsi dans le cas du cellulaire, le risque ne dure que pendant une minute ou deux tandis que l'automobiliste qui a bu est sous l'effet de l'alcool pendant une heure ou deux. »

M. Redelmeier précise aussi que si ses résultats révèlent une association, une coïncidence entre le cellulaire et les accidents de la route, ils n'établissent pas de lien de cause à effet entre les deux.

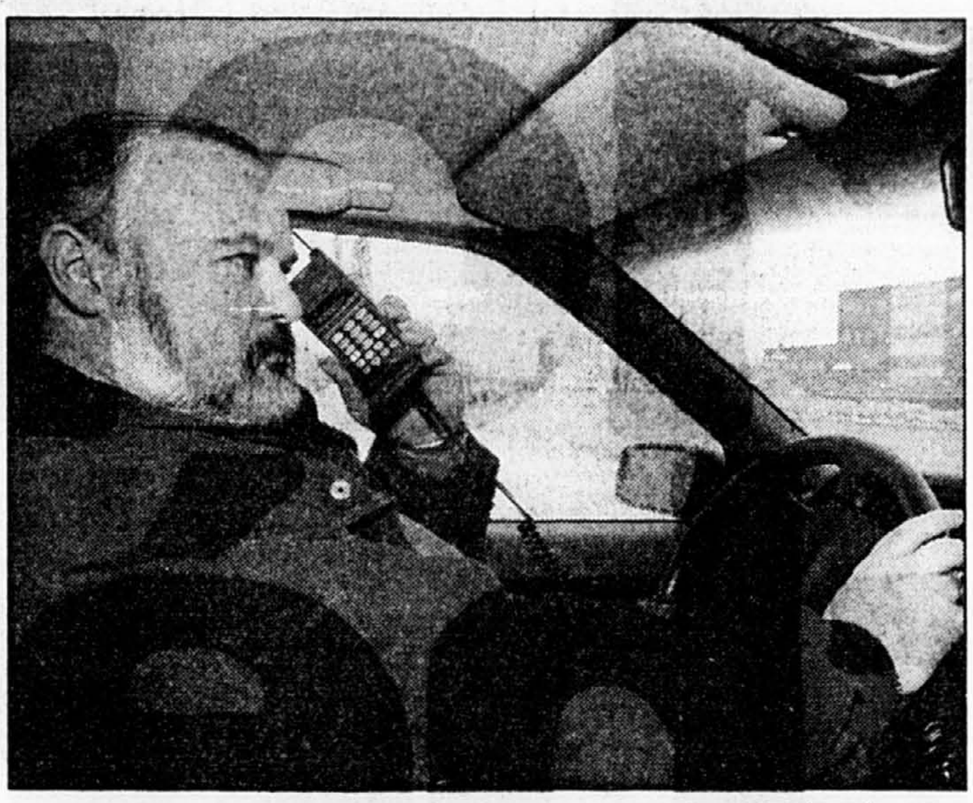


PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

« C'est sûr qu'il y a une distraction, mais pas plus que quand nous sommes deux ou trois dans l'auto à parler hockey », dit un automobiliste, M. Michel Monaco, appelé à commenter l'étude torontoise.

L'industrie du téléphone cellulaire avait entrepris sa contre-offensive avant même la publication de l'article, diffusant un communiqué à ce sujet dès mardi. Les fabricants soulignent, notamment, qu'ils encouragent fortement l'utilisation d'un système « mains libres ».

Cependant l'étude torontoise n'a décelé aucune diminution significative du risque chez les automobilistes ayant recours à un tel système.

« Il se peut que les collisions résultent non pas des limites imposées à la dextérité de l'automobiliste, mais de celles imposées à son attention », avancent les chercheurs.

« Notre attention est aussi réduite quand on change de poste à la radio ou quand on parle au passager. Est-ce qu'on va interdire la radio ou les conversations avec le passager ? » a réagi le responsable de ce dossier à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Patrice Letendre.

On le voit, M. Letendre a accueilli avec un scepticisme évident l'étude torontoise. La SAAQ vient de commander sa propre étude sur le sujet et dans l'intervalle, ne voit pas l'opportunité de recommander au gouvernement une réglementation de l'usage du cellulaire sur la route.

D'ailleurs le docteur Redelmeier ne conclut pas à la nécessité d'une intervention gouvernementale.

« Le rôle de la réglementation est controversé, écrit-il dans le *New England Journal of Medicine*, mais celui de la responsabilité individuelle est clair. Les conducteurs qui utilisent un téléphone cellulaire courent des risques accrus d'être impliqués dans une collision et devraient être particulièrement prudents. »

J'pensais pas en avoir autant pour si peu !



Altima GXE 1997
299$ par mois*
Location de 36 mois
Transport et préparation inclus

- Moteur 16 soupapes, DACT (150 ch.)
- Transmission automatique;
- Deux coussins gonflables;
- Climatiseur sans CFC;
- Groupe électrique;
- Radio AM / FM, lecteur de cassettes, 4 haut-parleurs;
- Régulateur de vitesse.

Lasalle NISSAN
2225, rue LÉGER • LASALLE
366-8931
http://www.autolinq.com/lasallenissan

Votre sympathique concessionnaire NISSAN

Metro NISSAN
230, MICHEL-JASMIN • DORVAL
631-0001
http://www.autolinq.com/metronissan

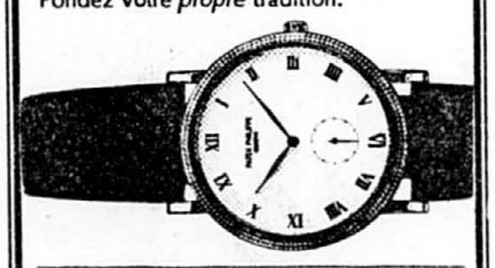
* Location de 36 mois pour une Altima GXE 1997 avec boîte automatique. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 960 $ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 350 $ requis. Limite de 60 000 km. Frais de 8¢ du kilomètre excédentaire. Valeur garantie de 14 203,26 $. Sur approbation de crédit par NCFI.

2462705

Patek Philippe soit si souvent choisi pour convenir également aux générations futures.

PATEK PHILIPPE GENEVE

Fondez votre *propre* tradition.



Exclusif chez:
KAUFMANN de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595



POUR LA ST-VALENTIN... ...JE TE DONNE MON COEUR
Chaîne incluse

TOTAL
10 pts VENTE 158 $
25 pts VENTE 288 $
50 pts VENTE 488 $
1 carat VENTE 788 $

LE PARCHEMIN DEPUIS 1966
Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.
Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878
2460541

LOUIS VUITTON



Bucket en toile Monogram



Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest 514.849.6520.

2464037

Avez-vous mangé Coeur atout aujourd'hui?
FONDATIONS1

FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC
Au coeur de la solution!
Tél. : (514) 871-1551 ou 1 800 567-8563
Télec. : (514) 871-1464

AVENTURE ELECTRONIQUE
Les meilleurs prix garantis*

avant 12 MOIS† RIEN À PAYER SUR TOUS LES TÉLÉVISEURS

RCA
Une GAMME COMPLÈTE de téléviseurs à projection à écran géant offrant des caractéristiques à la fine pointe de la technologie et ce,
À DES PRIX INCROYABLES!

52" stéréo
IMAGE sur IMAGE
PROTECTEUR D'ÉCRAN INTÉGRÉ
CINÉ MAISON
CINÉMA AU FOYER PROJECTION STÉRÉO
- Nouveau design mince
- Écran protecteur incorporé
- Image couleur en médaillon
- Système sonore SRS (•)
- Amplificateur stéréo 20 watts
- Réducteur de bruit dbx
- Télécommande universelle Master Touch

R52721

2499,99

Venez voir la télévision comme vous ne l'avez jamais vue!

Ne payez que dans 1 AN† sur l'un ou l'autre de ces ÉCRANS GÉANTS

CINÉ MAISON
ÉCRAN GÉANT 56"
- Image sur image à 2 syntonisateurs
- Amplificateur stéréo 20 Watts
- Télécommande universelle Master Touch
- Protecteur d'écran intégré

R56740

56" stéréo
2-TUNER I-D-I
PROTECTEUR D'ÉCRAN INTÉGRÉ

2799,99

†Sur téléviseurs à prix régulier de 2995 et plus. S.A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin. Frais d'administration minimes requis lors de l'achat.

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Lors d'un achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

BROSSARD 8100 boul. Taschereau (514) 923-8100
CENTRE FAIRVIEW Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815
CHÂTEAUGUAY 19 boul. St Jean-Baptiste (514) 698-2005
DÉCARIE 6900 boul. Décarie, Carré Décarie (514) 733-6900
DRUMMONDVILLE Carrefour Super Carnaval (819) 472-3124
LASALLE 7800 boul. Newman (514) 595-7800
LAVAL 3956 Autoroute 440, Decor 440 (514) 686-3956
LONGUEUIL 3714 Chemin Chambly (514) 674-3714
MONTRÉAL 3520 boul. St-Joseph E. (514) 255-3520
ST-LÉONARD 4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550
SHERBROOKE 3280 boul. Portland (819) 346-6633
TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières-Ouest (819) 691-4520

MONTRÉAL (514) 272-9730 PLAZA ST-HUBERT
GRANBY (514) 776-7844 LES HALLES DE GRANBY
SOREL (514) 746-4736 PROMENADES DE SOREL
BELOEIL (514) 446-3831 MAIL MONTENACH
ST-JEAN (514) 359-5940 PLACE ST-JEAN
ST-JÉRÔME (514) 431-4809 CARREFOUR DU NORD
JOLIETTE (514) 752-1255 GALERIES DE JOLIETTE
LACHUTE (514) 562-0208 CARREFOUR ARGENTEUIL
MONTRÉAL (514) 528-5201 1563 MONT-ROYAL E.
MONTRÉAL (514) 282-0432 PLACE MONTRÉAL TRUST
MONTRÉAL (514) 287-9696 COMPLEXE DESJARDINS
LASALLE (514) 368-4886 CARREFOUR ANGRIGNON
LAVAL (514) 978-0828 CENTRE LAVAL
LAVAL (514) 686-9502 CARREFOUR LAVAL
TERREBONNE (514) 471-8616 GALERIES TERREBONNE
LONGUEUIL (514) 928-9003 PLACE DESORMEAUX

Moins chère

et fière de l'être.

Oui, il y a maintenant une nouvelle bière au Québec. Et c'est la Milwaukee's Best de Miller, une bière de première qualité qui défie toute concurrence au niveau du prix. En effet, vous pouvez maintenant déguster une vraie bière pour bien moins cher que les grandes marques populaires. La Milwaukee's Best de Miller, maintenant en vente partout au Québec.

Milwaukee's Best de Miller



Pas question d'augmenter le nombre de vidéopokers dans les hippodromes

PIERRE GINGRAS

Il n'est pas question d'augmenter le nombre d'appareils de vidéopoker dans les quatre hippodromes du Québec, a indiqué hier un porte-parole de Bernard Landry, vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie, en réponse aux tenanciers de bars qui craignaient de voir les pistes de courses transformées en casinos nouvelle vague.

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir à la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, Raymond Bréard, conseiller spécial aux affaires économiques et financières de M. Landry, écrit qu'il « n'est pas dans l'orientation actuelle » du gouvernement d'installer plus de loteries vidéo dans les hippodromes du Québec.

Une bien bonne nouvelle pour le président de la corporation, Renaud Poulin, qui s'inquiétait des déclarations publiques du président de l'Hippodrome de Montréal, Jacques Brulotte. La piste de course réclamait 675 vidéopokers en plus des 125 qu'elle exploite déjà pour rentabiliser ses opérations. Les autres hippodromes auraient aussi demandé un plus grand nombre de vidéopokers, qui sont devenus de véritables vaches à lait autant pour les propriétaires de bars que pour les pistes de courses.

Représentant 3500 membres, M. Poulin avait soutenu mardi que si on permettait l'installation de 800 vidéopokers à l'Hippodrome de Montréal, cela se traduirait éventuellement par la fermeture de 200 bars dans la région, une perte de 2000 emplois. Il affirmait en outre que ces machines seraient inévitablement soutirées aux bars, puisque la Société des loteries vidéo du Québec estime que les 14 600 vidéopokers en activité suffisent amplement à toute la clientèle.

M. Poulin a toutefois réclamé une rencontre avec les autorités gouvernementales afin de s'assurer que le pourcentage des profits qui sont versés aux propriétaires de bars reste le même durant les deux prochaines années. Actuellement, la Société des loteries vidéo verse 30 % des profits net réalisées par chaque vidéopoker aux propriétaires qui en ont dans leurs établissements. Ce taux est d'ailleurs le plus élevé au Canada. L'entente intervenue avec la société à ce sujet se terminait le 31 décembre dernier.

Peines de 8 à 13 ans de prison pour les trafiquants de Clova

d'après PC et AFP

Cinq des neuf accusés dans l'affaire d'importation de 510 kilos de cocaïne en septembre dernier à Clova, en Haute-Mauricie, se sont vu imposer une peine d'emprisonnement.

À la suite d'une entente entre le ministère public et la défense, trois Colombiens devront purger 11 ans de prison, tandis que celui qui dirigeait les opérations de récupération au sol, Guy Tremblay, obtient une plus lourde peine, soit 13 ans d'emprisonnement. Serge Tardy a quant à lui été condamné à huit ans de réclusion.

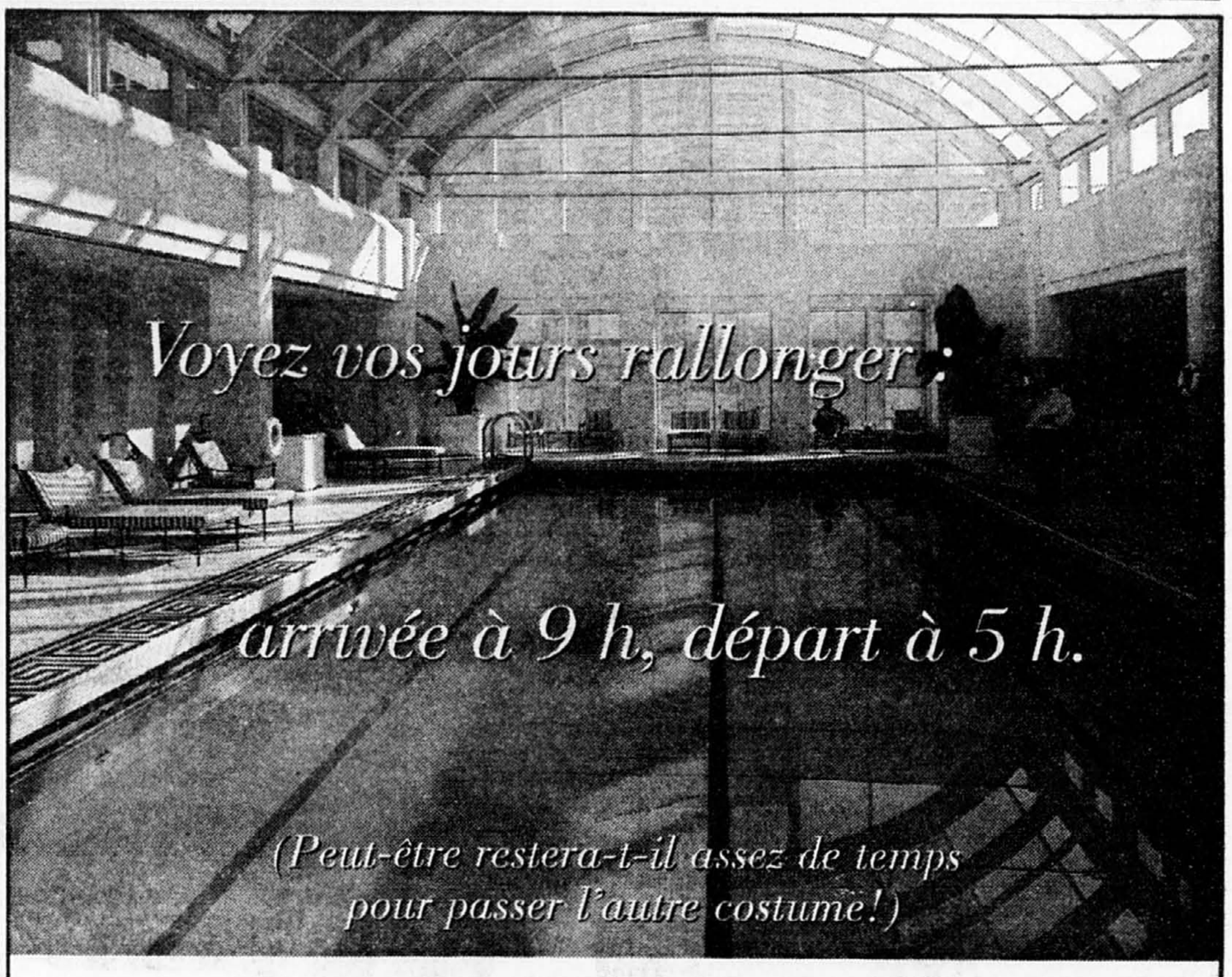
Un des Colombiens a décidé de subir un procès. Trois autres accusés ont été libérés, faute de preuve.

Le 7 septembre, les trafiquants avaient largué à partir d'un avion de brousse de type Cessna 26 ballots contenant de la cocaïne près d'un lac de la région de Clova, un village isolé situé à quelque 500 km au nord-ouest de Montréal.

Les trafiquants avaient décollé d'un pays d'Amérique du Sud la veille, mais leur appareil avait été pris en filature au large de la Nouvelle-Écosse par un avion de la Drug Enforcement Agency (DEA) américaine. L'avion de la DEA et plusieurs CF-18 de l'armée canadienne avaient ensuite suivi le Cessna jusqu'à ce qu'il atterrisse sur une petite piste de terre à Clova.

Les occupants du Cessna avaient alors pris la fuite à bord de véhicules tout-terrain sous les yeux des policiers et militaires, dont les appareils n'avaient pu se poser sur la piste trop courte.

Une vaste opération policière avait mené ensuite à neuf arrestations et à la récupération de la drogue.



LE NOUVEAU PLAN «9 - 5», SEULEMENT CHEZ SHERATON.

D'un genre tout à fait unique, ce plan pour voyageurs d'affaires permet de prendre possession de votre chambre aussi tôt que 9 h et, le jour de votre départ, de la quitter aussi tard que 5 h. Vous verrez, cela vous donnera plus de temps pour prendre soin de vos affaires et assez de latitude pour les oublier. Le plan «9 - 5» est offert à tous les membres du «ITT Sheraton Club International» (SCI), notre programme pour grands voyageurs. Vous pouvez réclamer ce plan pour le prochain séjour ainsi que l'adhésion gratuite au SCI, en communiquant avec votre agent de voyage ou en composant le 1-800-325-3535. Il est aussi possible de faire des réservations par l'intermédiaire de notre site web : http://www.sheraton.com. Et n'oubliez pas d'apporter cet autre costume, celui qui sèche vite.



Sheraton
HÔTELS ET CENTRES DE VILLÉGIATURE
ITT

Le plan «9-5» est offert à tous les membres du SCI qui paient les tarifs d'entreprise admissibles («RAC», «COR», «SET») dans les hôtels participants et n'est pas valide pour les groupes ou les séjours à taux réduits.

CANADA

Columbie-Britannique
Sheraton Wall Centre/Vancouver

Alberta
Sheraton Cavalier/Calgary

Saskatchewan
Sheraton Cavalier/Saskatoon

Manitoba
Sheraton Winnipeg

Ontario
Sheraton Hamilton
Le Centre Sheraton Toronto
Sheraton Toronto Est
Sheraton Gateway, aéroport de Toronto
Sheraton Ottawa

Québec
Le Centre Sheraton/Montréal

Nouveau-Brunswick
Sheraton Inn Fredericton

ÉTATS-UNIS

Californie
Sheraton Gateway, aéroport de Los Angeles
Sheraton Grande/Los Angeles

Washington, D.C. et région
Le Carlton
Sheraton Washington
Suites Sheraton Alexandria

Georgia
Suites Sheraton Galleria/Atlanta
Sheraton Gateway, aéroport d'Atlanta

Illinois
Sheraton Chicago
Suites Sheraton Elk Grove
Suites Sheraton Gateway, aéroport O'Hare/Chicago

Massachusetts
Sheraton Boston

Minnesota
Sheraton Minneapolis Metrodome

New York
Sheraton Manhattan
Sheraton New York
St. Regis

Ohio
Suites Sheraton Columbus

Oregon
Sheraton, aéroport de Portland

Washington
Sheraton Seattle
Sheraton Tacoma

© 1997 ITT Sheraton Corporation.

En matière de REER, prenez l'avantage numérique.

80%
de fonds canadiens

Tirez parti de l'excellente perspective de croissance qu'offrent les fonds communs de placement en actions canadiennes de Fidelity.

- Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens
- Fonds Fidelity Expansion Canada
- Fonds Fidelity Capital Croissance
- Fonds Fidelity Frontière Nord[MD]

20%
de fonds étrangers

Optimisez le potentiel de rendement de votre REER à l'aide des fonds étrangers de Fidelity.

- Fonds Fidelity Croissance Amérique
- Fonds Fidelity Croissance Europe
- Fonds Fidelity Extrême-Orient
- Fonds Fidelity Portefeuille international

L'avantage de détenir 80 % de contenu canadien

Conformément à la loi, au moins 80 % du contenu de votre REER doit être canadien. Bien sûr, il y a d'autres excellentes raisons d'investir au pays. Les faibles taux d'intérêt favorisant l'expansion des affaires et l'essor des exportations alimenté par la faiblesse du dollar prédisposent les sociétés canadiennes à la croissance. Tirez avantage des conditions attrayantes du marché d'aujourd'hui à l'aide des fonds communs de placement en actions canadiennes de Fidelity et, par conséquent, contribuez à bâtir l'avenir du pays.

L'avantage de choisir Fidelity

Fidelity gère un actif supérieur à 550 milliards de dollars*. Elle possède des bureaux aux quatre coins du globe et une équipe comptant plus de 215 gestionnaires de portefeuille et spécialistes en recherche à l'échelle mondiale. Aussi Fidelity est-elle exceptionnellement qualifiée pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

L'avantage de détenir 20 % de contenu étranger

Comme le Canada ne représente que 2 % du marché boursier mondial, assurez-vous d'investir 20 % de votre REER dans des fonds étrangers comme le permet Revenu Canada. À longue échéance, les marchés d'actions internationaux ont toujours surpassé les marchés canadiens. Ainsi, en optant pour une répartition 80/20, vous optimisez le potentiel de croissance de vos placements, tout en consolidant votre avenir financier.

Informez-vous auprès d'un conseiller en placements sur les taux de rendement concurrentiels et les occasions de placement à long terme qu'offre Fidelity. Ou encore, composez le 1 800 579-3331 ou visitez notre site Internet à www.fidelity.ca

Fidelity Investments[MD]

* Au 30 novembre 1996, l'actif géré par Fidelity Investments s'élevait à plus de 550 milliards de dollars. Chaque fonds Fidelity est accompagné d'un prospectus simplifié qui contient des renseignements importants sur le fonds. Procurez-vous un exemplaire de ce document, lisez-le attentivement et consultez votre conseiller avant d'investir. Il n'y a aucune garantie que le fonds réalisera ses objectifs de placement. La valeur liquidative, le rendement des titres ainsi que le rendement de votre placement peuvent varier selon la conjoncture économique. Les investisseurs peuvent réaliser un profit ou subir une perte à la vente de leurs parts d'un fonds de placement.

Les ex-travailleurs et les retraités de Simonds s'entredéchirent sur le partage des 8,8 millions

MARTHA GAGNON

Le partage des surplus de la caisse de retraite déchire deux groupes d'anciens employés de la défunte usine Simonds de Granby, qui s'engagent dans une nouvelle bataille devant les tribunaux pour déterminer à qui doivent être versés les 8,8 millions récupérés.

La CSN a annoncé hier qu'elle interjetait appel de la récente décision rendue par le juge Léo Daigle, de la Cour supérieure, voulant que les surplus doivent être partagés entre les travailleurs qui étaient encore à l'emploi de la compagnie au moment de la fermeture de l'usine, en 1988, et ceux qui avaient déjà pris leur retraite.

Le litige touche près de 200 ex-employés qui attendent un règlement depuis des années. Divisés, aigris et fatigués, ils espèrent que cette bataille sera enfin la dernière. Les avocats ont toutefois l'intention de prendre les moyens pour accélérer les procédures judiciaires.

La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, admet que la situation est pénible. « Nous sommes sensibles aux déchirements que vivent ces anciens travailleurs, dont plusieurs sont très âgés. Mais nous estimons que la décision de la Cour est injuste et inéquitable. On ne règle pas le problème de la pauvreté de Paul en déshabillant Pierre. »

Après s'être battue contre la compagnie Simonds durant des années pour obtenir le versement des surplus de la caisse de retraite qu'elle s'était appropriés, la centrale syndicale se bat cette fois contre des anciens travailleurs. Elle estime que les retraités ou leurs successions n'ont pas droit aux surplus. À son avis, seuls les 103 syndiqués non retraités (lors de la fermeture) peuvent toucher cette somme d'argent.

« Les retraités ont reçu ou reçoivent une rente viagère achetée auprès d'une compagnie d'assurances, explique Mme Carbonneau. Ils n'ont conservé aucun argent dans la caisse de retraite. De plus, entre 1988 et 1995, ils sont restés silencieux et ne se sont pas manifestés durant les longues procédures judiciaires. »

Plusieurs travailleurs présents au point de presse de la CSN à Granby ne cachaient pas leur déception et même leur amertume. « C'est notre argent et il n'appartient pas aux retraités qui ont déjà reçu ce qu'ils devaient recevoir. Ils ne toucheront pas un sou. Je vais me battre jusqu'à ma mort s'il le faut pour obtenir justice », confie Paul-André Nadeau, 64 ans.

Les réactions étaient tout aussi émotives du côté du groupe des retraités. « Je suis très désappointé de la décision de la CSN, dit André Hamelin, 74 ans. Après 40 ans au service de Simonds, je touche une maigre rente de 477 $ par mois. On veut nous aussi notre part. Même la Régie des rentes a reconnu que nous avions des droits. »



PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Paul-André Nadeau, Bertrand Lainesse et Gérard Desrochers étaient amers lors de la rencontre d'hier, à Granby.

Me Marcel Rivest, qui représente les 80 retraités contre lesquels la CSN fait appel, affirme que la position d'équité que défend la centrale ne tient pas debout. « Ça n'a aucun sens. Si les surplus étaient versés uniquement au groupe de la CSN, des ex-travailleurs toucheraient des montants de plus de 100 000 $, alors que les retraités reçoivent des rentes très modestes. Ces derniers ont eux aussi contribué aux surplus de la caisse. Ils ont malheureusement cru que la CSN les représentait, alors qu'elle les a tout simplement mis à l'écart du dossier. »

Dans le groupe opposé, plusieurs syndiqués critiquent sévèrement l'attitude de la Régie des rentes. « Elle est allée trop loin, affirme Normand Mailhot, 66 ans. C'est à cause d'elle si on se retrouve encore face à un mur. »

La CSN rappelle que le juge Raynald Fréchette, de la Cour supérieure, avait octroyé les surplus actuariels aux seuls participants non retraités, en 1991. « Quatre ans plus tard, la Régie des rentes a demandé à Simonds de tenir compte des personnes déjà à la retraite dans son rapport final, explique Mme Carbonneau. Un geste pour le moins étonnant pour un organisme paragouvernemental. Jamais elle n'avait indiqué cette intention durant les procédures judiciaires. »

Voici le REER qui vous offre sécurité et performance



Indices Plus
PLACEMENT GARANTI CAPITAL GARANTI

Enfin, le meilleur des deux mondes !

INDICES PLUS est un placement à terme de cinq ou huit ans admissible au REER qui vous offre un potentiel de rendement supérieur correspondant à au moins 100 % de la croissance de 10 indices boursiers internationaux et un dépôt initial garanti à l'échéance, peu importe la conjoncture du marché ! Et plus encore ! INDICES PLUS vous permet de bénéficier des avantages suivants : ■ une bonification du rendement pouvant atteindre 20 % ■ 1 200 titres à l'échelle mondiale, dont 85 % en contenu étranger ■ un dépôt minimum de 500 $ ■ aucuns frais d'acquisition, d'administration, de fiducie, ou à l'échéance.

Assurance vie Desjardins-Laurentienne

Pour en savoir davantage sur INDICES PLUS ou pour cotiser à votre REER, communiquez avec les agences suivantes :

Assurance vie Desjardins-Laurentienne, Services financiers
Montréal-Laurier
6020, rue Jean-Talon Est, Bureau 770
(514) 259-3399 1 800 667-4165
Montréal-Ouest
5252, boul. de Maisonneuve O., Bureau 410
(514) 485-2424 1 800 667-9852

Services financiers La Laurentienne
Carrefour 1100
1100, boul. René-Lévesque O., Bureau 1130
(514) 392-0242
Laval
3015, boul. Le Carrefour, 2e étage
(514) 687-0788

2466121

...un jardin de givre



Glace et lumières de Harbin

Sculptures chinoises sur glace au Jardin de Chine

Ouvert tous les jours, jusqu'au 23 février, de 9h à 21h.
Renseignements: 872-1400

GAGNEZ UN LAISSEZ-PASSER ANNUEL
(Jardin botanique et Insectarium)

Remplissez ce coupon et courez la chance de gagner un laissez-passer familial annuel donnant accès à toutes les activités du Jardin botanique et de l'Insectarium de Montréal.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TÉL. MAISON _____ TÉL. TRAVAIL _____

Déposez le coupon dans la boîte prévue à cet effet au Jardin de Chine du Jardin botanique.

MON JARDIN m'émerveille JARDIN BOTANIQUE
MONTRÉAL c'est toi ma ville!
accès MONTRÉAL Tarifs réduit en soirée
2468924

Le cadavre de Lanoraie : l'homme était bien connu des policiers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le cadavre congelé, découvert en fin d'après-midi mardi à Lanoraie, est celui d'un homme de 36 ans relié aux gangs de motards et au casier judiciaire bien garni.

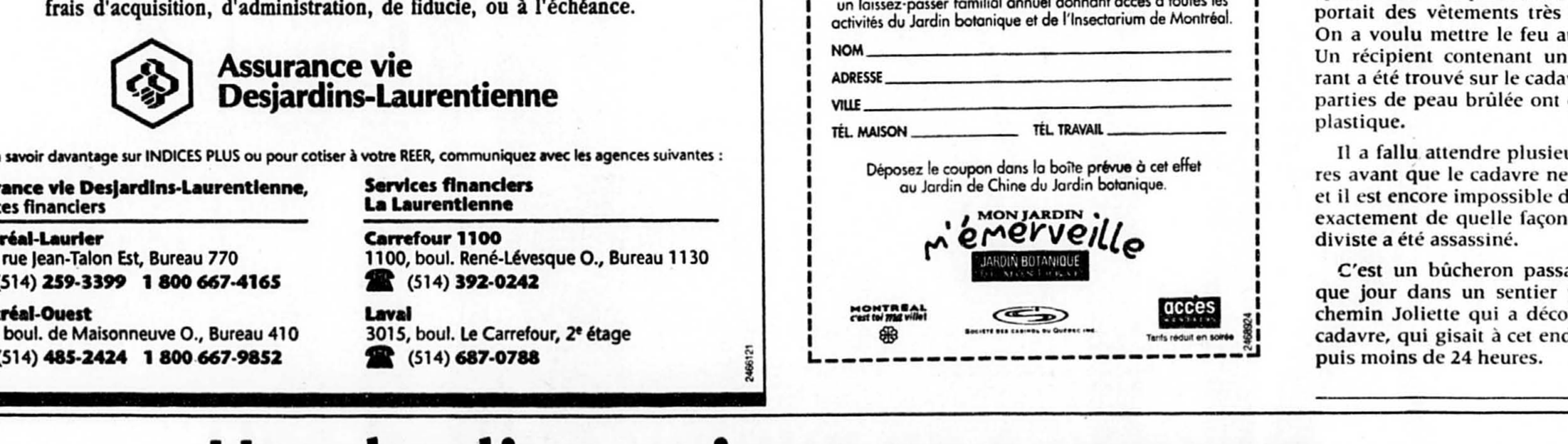
L'agent Gérard Carrier, des affaires publiques de la Sûreté du Québec, a fait savoir en début de soirée hier que la victime était identifiée, mais que son nom n'était pas dévoilé parce que sa famille n'avait pas été avisée. L'homme est originaire de Montréal et ne faisait pas l'objet d'un mandat d'arrestation.

Les assassins ne voulaient pas manquer leur coup. Leur victime a été bâillonnée puis ligotée, les mains dans le dos, pour être ensuite enroulée dans du plastique épais. Selon les policiers, l'homme portait des vêtements très chauds. On a voulu mettre le feu au corps. Un récipient contenant un accélérant a été trouvé sur le cadavre. Des parties de peau brûlée ont collé au plastique.

Il a fallu attendre plusieurs heures avant que le cadavre ne dégèle, et il est encore impossible de savoir exactement de quelle façon le récidiviste a été assassiné.

C'est un bûcheron passant chaque jour dans un sentier près du chemin Joliette qui a découvert le cadavre, qui gisait à cet endroit depuis moins de 24 heures.

Une berline unique en son genre. Trois bonnes raisons de l'adopter.



BERLINE ACCORD SE « ÉDITION SPÉCIALE » 1997

HONDA

COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9 POUR SAVOIR OÙ SE TROUVE LE

La mairesse d'Otterburn Park promet de trouver une solution aux augmentations-surprises des comptes de taxes

MARTHA GAGNON

La mairesse d'Otterburn Park, Andrée Garon, s'engage à trouver une solution équitable pour les propriétaires dont le compte de taxes a subitement augmenté en raison d'une erreur administrative commise il y a 13 ans.

« Je les ai invités à faire preuve de patience et de compréhension, a expliqué Mme Garon, au cours d'un entretien hier. Je comprends leur colère, mais je leur demande de nous faire confiance. Nous avons besoin de quelques mois pour réévaluer le mode de taxation dans leur cas, mais aussi dans plusieurs autres afin de corriger les erreurs du passé. »

Un groupe de 18 propriétaires trouve inconcevable que la Ville hausse leur compte de taxes, de 500 $ à 800 $ en moyenne, pour le paiement de travaux d'infrastructures qui datent de 1983. « À cette époque, explique la mairesse, la taxe d'amélioration locale a été fixée selon des estimés qui n'ont pas été respectés par la suite. Le taux n'a cependant jamais été réajusté à la hausse comme il se devait. Au cours des dernières années, des changements administratifs et de nouvelles procédures nous ont permis de mettre à jour de telles erreurs. Nous travaillons à rétablir la situation. »

Mme Garon ne veut pas porter un jugement sur l'administration passée. « La situation que nous vivons n'est pas unique. Les services financiers de plusieurs municipalités ont eu de la difficulté à suivre le rythme du développement. Les choses ont heureusement changé et nous avons maintenant les outils et les compétences nécessaires. » Elle précise qu'il s'agit d'erreurs dans le mode de taxation et non d'irrégularités ou de gestes illégaux.

La Ville a demandé aux propriétaires de la rue Spiller de payer leurs comptes de taxes, mais sans les nouvelles augmentations. « Nous sommes disposés à trouver un terrain d'entente, dit Mme Garon. Le cas de la rue Spiller a été une véritable surprise. »

Trois ans pour une deuxième fraude de 300 000 $

YVES BOISVERT

Cette fois, Lise-Valérie Latour s'en tire moins facilement. Condamnée il y a sept ans à une simple amende de 5 000 $ pour une fraude de 317 000 $ aux dépens de son employeur, elle a récidivé un an plus tard et a réussi une autre fraude, de 297 800 $, celle-là.

Le juge Pierre Brassard, de la Cour du Québec, a signifié hier à la fraudeuse de 36 ans qu'il n'y a pas que les crimes violents qui peuvent mener à la prison.

Latour se présentait comme avocate spécialisée dans l'immobilier. Elle a convaincu une riche femme d'affaires de lui confier 265 800 $ qu'elle devait placer dans l'immobilier. Latour avait repéré sa proie dans une petite annonce où la femme d'affaires disait rechercher une « personne de confiance ». Latour et sa victime sont devenues de « grandes amies » rapidement.

Au bout de 20 mois, un proche de la femme d'affaires a eu vent du passé douteux de Latour. L'argent avait déjà été dilapidé. La femme d'affaires a obtenu un jugement civil pour se faire rembourser.

Latour a de plus dérobé 32 000 $ à une autre femme. L'accusée s'est avouée coupable de ces deux fraudes le 19 septembre. Le rapport psychologique confectionné depuis conclut qu'elle risque fort de récidiver.

Le juge Brassard a noté la clémence peu banale de la peine infligée en 1990 par le juge Bernard Grenier, quand elle avait été déclarée coupable d'avoir fraudé son exemployeur, Imprimeries Ronalds, pour 317 000 $. Le juge l'avait condamnée à 5 000 $ d'amende, 100 heures de travaux communautaire et deux ans de probation.

Elle n'aura pas une « troisième chance ». La peine de trois ans était recommandée par les deux avocats.

EN BREF

Brutale agression

■ Une brutale agression contre une dame âgée de 77 ans a conduit une jeune fille de 16 ans devant le Tribunal de la jeunesse, hier. Neuf jours après l'événement, la victime repose toujours dans un état sérieux à l'hôpital. La septuagénaire a eu le sternum brisé et 11 fractures aux côtes. Selon les informations recueillies, l'adolescente s'est introduite par effraction chez la dame de Charlesbourg, près de Québec, après s'être vu refuser l'entrée de son appartement, où elle avait demandé à entrer pour téléphoner. L'agression aurait été commise le 4 février, mais ce n'est que vers 17 h le lendemain que la dame a été découverte par les bénévoles de la « popotte roulante ».



... avec en prime, les joies du plein air.

RAV4 4 portes de Toyota Location à compter de 297 $* /mois (48 mois)
Modèle à traction intégrale et transmission automatique

Versement initial de seulement 1 250 $. Frais de transport et de préparation inclus.

On y va en 4x4 Pour à peine 297 $ par mois, vous aurez le plaisir de conduire l'excitant RAV4 4 portes, à traction intégrale. Pas étonnant que le modèle 1997 ait été proclamé «automobile de l'année» par la revue *Automobile Magazine*! Le RAV4 est aussi offert en version 2 portes, à traction avant. Allez vite choisir votre modèle chez votre concessionnaire Toyota et profitez-en pour faire un essai routier !

RAV4 TOYOTA



CRÉDIT TOYOTA

Programmes de location-bail de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquant aux modèles 1997 neufs, loués et livrés d'ici le 28 février 1997. Immatriculation, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 $ alloué pour frais de transport et de préparation. * Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 HP10VP-A à transmission automatique) avec versement initial de 1 250 $ ou valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité et dépôt de garantie de 350 $ à verser à la livraison. Coût total de la location : 15 506 $. Valeur de l'option d'achat (13 201,92 $) établie en fonction d'un maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 $ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

2460075

LOCATION EN TÊTE

BERLINE ACCORD EX 1997
298$*
PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1 110 $, PDSF DE 24 495 $†

Deux coussins gonflables (SRS) • Moteur à 16 soupapes et injection • Boîte automatique à 4 rapports à commande électronique avec dispositif de détection de l'inclinaison • Climatisation sans CFC • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés aux 4 roues • Programmateur de vitesse • Glaces, serrures et rétroviseurs électriques • Direction assistée • Freins assistés • Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs

BERLINE ACCORD SE 1997
328$*
PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1 110 $, PDSF DE 26 995 $†

La berline Accord « édition spéciale » inclut tout l'équipement de la berline Accord EX avec les ajouts ou différences qui suivent : Freins à disque aux quatre roues avec ABS • Roues de 15 pouces en alliage • Toit ouvrant électrique • Console au plancher à garniture bois (version SE seulement) • Volant gainé de cuir • Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur CD (version SE seulement), 4 haut-parleurs et antivol • Moulures de protection latérales de couleur assortie

BERLINE ACCORD EX-R 1997
348$*
PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1 110 $, PDSF DE 28 995 $†

La berline Accord EX-R inclut tout l'equipement de la berline Accord SE « édition spéciale » avec les ajouts ou différences qui suivent : Moteur VTEC à 16 soupapes et injection de 145 chevaux • Suspension et pneus à calibrage performance • Barre stabilisatrice arrière • Intérieur garni de cuir • Siège avant gauche à 6 réglages électriques • Moquette 18 oz de qualité supérieure • Chaîne AM/FM stéréo de qualité supérieure avec lecteur de cassettes, 6 haut-parleurs et antivol • Roues stylisées de 15 pouces en alliage

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offres portant sur les berlines Accord EX (modèle CD563V), SE (modèle CD560V) et EX-R (modèle CD566V) 1997 neuves. Versement mensuel de 298 $/328 $/348 $ pendant 48 mois pour un total de 14 304 $/15 744 $/16 704 $. Un versement initial de 1 110 $ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 375 $/400 $/425 $ sont exigibles. **Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts.** Franchise de kilométrage de 96 000 km ; frais de 10 ¢ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport et préparation (850 $) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. † Transport et préparation (850 $) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS OU POUR OBTENIR UN CATALOGUE.

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

Dès l'annonce du jugement Viau, Air Canada annule dix nouveaux vols

LAURIER CLOUTIER

Dès l'annonce du jugement contre le transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval, Air Canada a annulé 10 nouveaux vols par semaine, sur l'Allemagne et Israël, et Jean-Jacques Bourgeault, premier vice-président général, dit perdre un an de croissance.

Vingt ans après la décision du gouvernement Trudeau, à Ottawa, d'aménager Mirabel, malgré l'opposition du gouvernement Bourassa, Montréal encaisse un nouveau revers, au profit de Toronto.

Le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, a pris tout le monde par surprise hier en recevant l'action en nullité contre la décision d'Aéroports de Montréal (ADM) de transférer les vols internationaux de Mirabel à Dorval, d'ici le premier mai.

À entendre les réactions préliminaires des transporteurs aériens, la situation devient à la fois loufoque et pénible tant pour les passagers que pour l'économie de Montréal. C'est surtout Air Canada, le plus important transporteur, tant à Mirabel qu'à Dorval, qui souffrira de la non-concentration des vols internationaux et locaux à Dorval. Outre ADM, Swissair, Air Canada et d'autres avaient aussi déjà entrepris des travaux. Air France venait de décider de transférer ses vols à Dorval dès cet été.

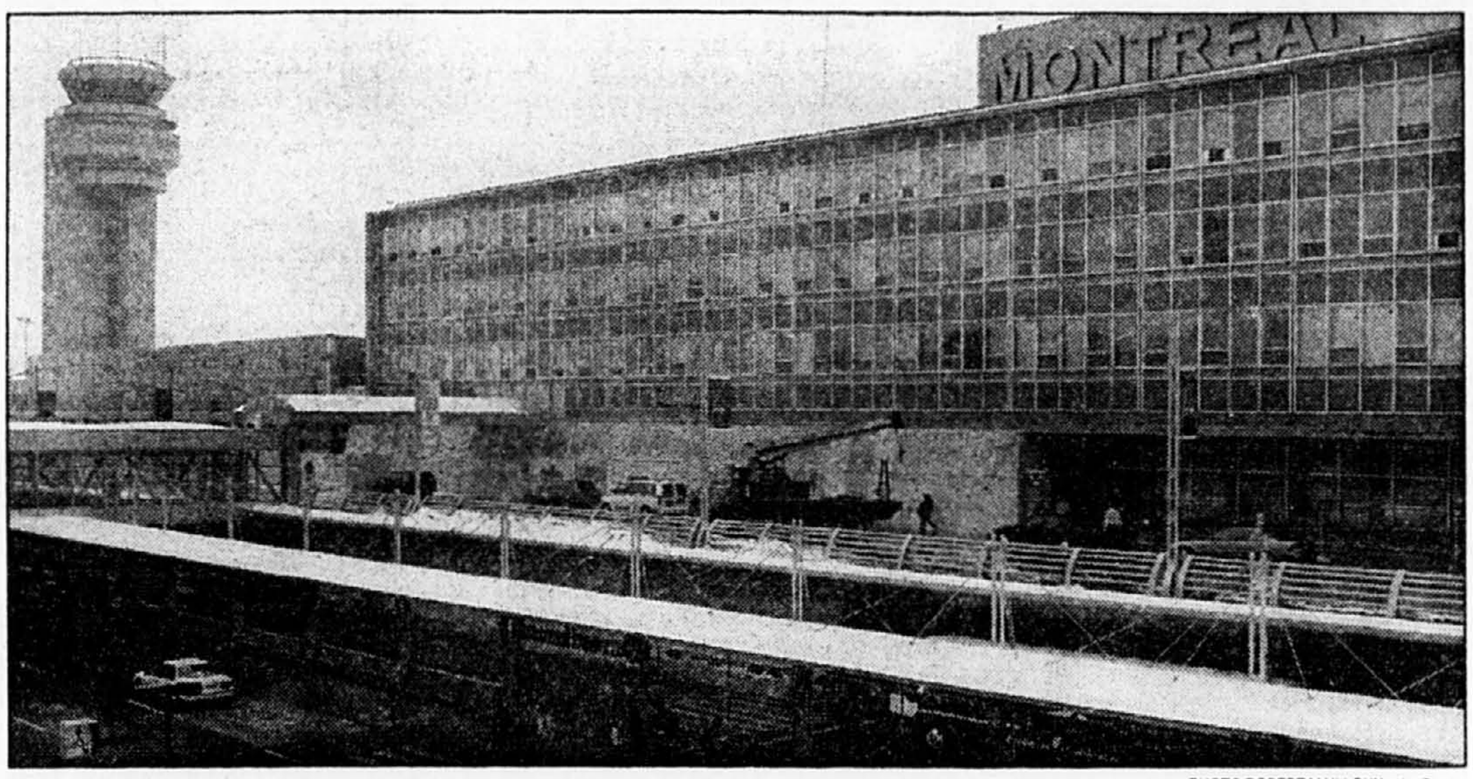


PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Même si ADM entend se soumettre à la décision du tribunal, les travaux en cours à Dorval se poursuivront.

Si le jugement n'est pas porté en appel ou si le statu quo perdure, Montréal ne pourra être (ou redevenir) une porte d'entrée concurrentielle pour les vols nord-américains et européens, dit Nicole Couture-Simard, porte-parole d'Air Canada. Même les passagers locaux préféreront encore souvent éviter Montréal pour leurs affaires et vacances à l'étranger. Mme Couture-Simard cite le cas du voyageur de Québec en partance pour Paris : s'il passe par Montréal, il devra se taper l'autobus entre Dorval et Mirabel ; s'il veut une escale, sans dualité aéroportuaire, il optera pour Toronto. Jean-Jacques Bourgeault ne peut encore évaluer tous les impacts du jugement de 275 pages. Mais si le leader de l'industrie aérienne canadienne souffre, l'économie ne peut y gagner.

À compter de cet été, Air Canada devait desservir Francfort, avec sept vols par semaine, et Tel Aviv, avec trois. On les annule. On ne peut maintenant espérer ces liaisons avant un an.

Air Canada continue de soutenir l'objectif d'ADM de faire décoller tous les vols de Dorval, sauf les nolisés et les tout cargo concentrés à Mirabel. ADM a pris cette décision après deux ans d'analyses, alors que les gouvernements Chrétien et Bouchard restaient de marbre et que des groupes de Montréal s'affrontaient. « Les travaux entrepris ne sont pas perdus. Mais Toronto est favorisée », dit Nicole Couture-Simard. Montréal a perdu plusieurs transporteurs internationaux depuis 10 ans et en particulier depuis deux ans, dont Lufthansa et Canadien, dit-elle.

Depuis des années, Canadien avait quitté Mirabel lorsque, en août dernier, l'association avec Alitalia a permis son retour, pour un vol sur Rome, dit la porte-parole, France Poulin. Le transporteur offre 138 vols nord-américains à partir de Dorval. Le regroupement à Dorval aurait facilité les correspondances.

Autres réactions

Air France ne réagira qu'aujourd'hui, tellement elle croyait la cause déjà entendue. Elle a des vols Paris-Montréal depuis 1950 et ça va continuer, déclare le porte-parole, André Boily.

Le bureau du directeur régional d'El Al demande un peu de patience lui aussi. Iberia décollera de Mirabel. Marcel Biedermann, directeur canadien de Swissair, avait choisi Dorval et avoue sa surprise. Un aéroport a besoin « d'un réseau étoffé de correspondances ».

Le jugement déplaît au vice-président du transporteur nolisé Air Transat, Philippe Sureau, qui reste pourtant à Mirabel. « On veut du rationnel. Ça n'a plus de sens avec des correspondances. »

Un « noui » qui constitue une mauvaise nouvelle pour Montréal, affirme Nycole Pageau-Goyette

GILLES PAQUIN

Le jugement ambigu en forme de « noui » de la Cour supérieure ordonnant l'arrêt des travaux à Dorval est une bien mauvaise nouvelle pour Montréal, estime la présidente du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal (ADM), Nycole Pageau-Goyette.

Visiblement prise au dépourvu par la décision du juge Pierre Viau, Mme Pageau-Goyette a déclaré en conférence de presse qu'ADM déplorait ce nouveau retard dans le transfert des vols et entendait tout faire pour en atténuer l'impact.

Selon elle, le délai qui s'offrait à Montréal pour se préparer aux changements qui surviennent dans le transport aérien était déjà très court. Avec l'entrée en vigueur de la politique de ciel ouvert en Europe à la fin du mois et Toronto qui aura accès aux mêmes lignes à la fin de l'année, il n'y a plus de temps à perdre, dit Mme Pageau-Goyette.

Même si ADM entend se soumettre à la décision du tribunal, les travaux en cours à Dorval se poursuivront, a souligné le président-directeur général Jacques Auger. Selon lui, la cour a ordonné de suspendre seulement ceux destinés au service des vols de Mirabel, dont la jetée internationale.

Pour le reste, soit 85 % à 90 % du travail déjà entrepris à l'intérieur de l'aérogare, il s'agit d'aménagements multifonctions qui peuvent aussi bien servir aux vols intérieurs ou transfrontaliers habituels, a dit M. Auger. Il en va de même pour la construction du stationnement qui répond aux besoins actuels.

L'administration d'ADM ne peut préciser quelle proportion des 187 millions prévus pour ces travaux a déjà été engagée, mais elle soutient que tout ce qui a été aménagé servira à l'exploitation de l'aéroport quoi qu'il advienne.

Au cours d'une réunion d'urgence hier après-midi, le conseil d'administration d'ADM a décidé de consulter ses membres avant d'aller plus loin. ADM n'écarte cependant aucun moyen pour faire casser le jugement le plus tôt possible, a affirmé M. Auger. Estimant que ADM avait effectué toutes les consultations nécessaires auprès d'une centaine de groupes et organismes, M. Auger a soutenu qu'il n'avait rien à se reprocher. Ottawa, s'est montré d'accord en nous laissant libre d'agir, a-t-il dit.

Il a rappelé que le transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval avait reçu l'appui de 18 des 21 membres de la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM), ce qui représente environ 80 % de la population de la région métropolitaine.

Un point de vue que ne partage évidemment pas le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, qui voit dans ce jugement une grande victoire pour tous ceux qui réclamaient une plus grande consultation et le respect des normes environnementales. Les alliés de M. Meilleur, regroupés au sein de la Coalition élargie pour le soutien de l'aéroport Montréal-Mirabel, ne sont cependant pas au bout de leur peine puisque ADM jouit toujours de l'appui de la plupart des villes de la région.

Le maire Bourque

Le maire Pierre Bourque a d'ailleurs rapidement affiché ses couleurs hier en se disant solidaire de la décision initiale d'ADM et toujours favorable à cette option. « C'est essentiel le transfert des vols, on n'a pas à faire la preuve. Il y a un consensus très large de tout Montréal, de tous les milieux économiques, la Ville, la CUM, la Chambre de commerce, tous les intervenants de Laval et de la Rive-Sud. Il y a des milliers d'emplois impliqués là-dedans », a-t-il dit.

Il est temps qu'on arrête l'érosion progressive des vols de Montréal vers Toronto, a ajouté M. Bourque. Selon lui, si Montréal veut rester une plaque tournante avec la libéralisation des vols en Amérique du Nord, il faut rationaliser et concentrer.

Pour la présidente de la chambre de commerce du Montréal métropolitain, Paule Doré, la région n'a ni le temps ni les moyens de s'enliser dans une aventure judiciaire dont l'objectif est de nature dilatoire. « Le gouvernement du Canada doit de toute urgence réviser le contrat par lequel il a confié à Aéroports de Montréal la gestion des aéroports et faire en sorte que ce contrat donne à l'organisme toute la latitude voulue pour agir en conformité avec sa mission et pour le plus grand bien de l'économie de la région », dit-elle.

Elle a souligné que la majorité des transporteurs avaient décidé et entrepris de concentrer leurs vols réguliers à Dorval et que des travaux majeurs avaient été lancés. Arrêter ce mouvement serait irresponsable, a-t-elle conclu. Les transporteurs perdraient confiance en Montréal et ADM serait totalement discréditée si on devait abandonner le transfert, croit la chambre. Les coûts pour la région, pour ses activités aéroportuaires et pour l'activité internationale reliées à ce secteur seraient catastrophiques.

Qui dirige ADM ?

La décision de regrouper tous les vols réguliers à Dorval pour ne laisser que le cargo et les vols nolisés à Mirabel a été adoptée par Aéroport de Montréal (ADM), en février 1996.

Cet organisme à but non lucratif qui a pris la relève du ministère fédéral des Transports est dirigé par un conseil d'administration de sept membres et un PDG désignés par la Société de promotion des aéroports de Montréal (SOPRAM).

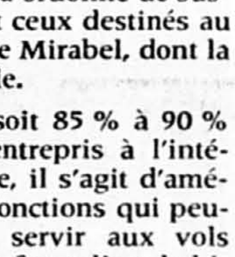
La SOPRAM est composée de 21 membres, partagés en trois catégories, soit sept qui proviennent du milieu des affaires, sept du milieu politique et sept du milieu administratif, tous désignés par sept organismes :

- la Ville de Montréal,
- la Ville de Laval,
- la Conférence des maires de la banlieue de Montréal,
- la Corporation de promotion de Mirabel,
- la Société montérégienne de développement et la Ville de Longueuil conjointement,
- la chambre de commerce du Montréal-Métropolitain,
- le Bureau de commerce de Montréal.

Chacun des sept organismes désigne un membre par catégorie. Les sept membres de la catégorie du milieu des affaires forment le conseil d'administration de SOPRAM et le conseil d'administration d'ADM.

Têtes d'affiche

■ C'est la Semaine québécoise des arts, du 9 au 16 février, pour plus d'un million d'élèves de l'élémentaire et du secondaire, invités par le porte-parole de cette semaine, l'auteur-compositeur-interprète Richard Séguin, à faire montre des talents qu'ils ont su développer dans leurs cours de musique, de danse, d'arts plastiques et d'art dramatique. Instaurée à la demande des professeurs d'arts, soutenue par les ministères de l'Éducation, de la Culture et des Communications, cette semaine d'activités permet aux élèves de s'exprimer dans un langage artistique. Guy Bisaillon, premier vice-président de la Banque Scotia agit comme président d'honneur.

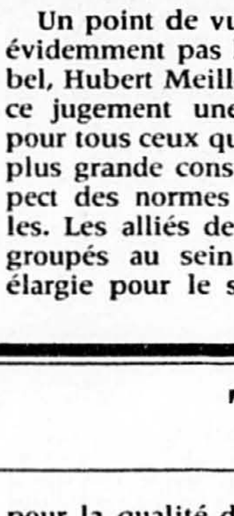


Guy Bisaillon

■■■

■ Trois pédagogues du collégial, Donald Pelletier, du cégep de Valleyfield, auteur de *Mécanique physique 101* ; Bernard Rivière, du cégep Rosemont, pour sa recherche sur *Le décrochage au collégial : le comprendre et le prévenir* ; et Robert Tremblay et Jean-Guy Lacroix, du cégep du Vieux-Montréal, pour leur rapport de recherche *Apprentissage philosophique en réseau informatique*, ont remporté les Prix de la ministre, destiné aux enseignants qui se sont distingués pour leur recherche ou matériel didactique. Donald Pelletier a remporté au surplus le Prix spécial du français pour la qualité du français de son ouvrage sur la mécanique. Dix mentions ont également été décernés à : Carole Proulx et Yves Roy, du cégep de Trois-Rivières ; Lyne Hébert et Denyse Camirand, du cégep Montmorency ; Jean-Yves Daoust, du cégep Joliette-De Lanaudière ; Jean-Charles Juhel, du cégep de Sainte-Foy ; Christiane Simard, du cégep de Lévis-Lauzon ; Serge Bissonnette et Roland Geiser, du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu ; Jean Vallières, du cégep Lionel-Groulx ; Gaétane Fournier du cégep de Rosemont ; François Chano, du cégep Ahuntsic. Et une mention spéciale a été attribuée à François Pap, du cégep du Vieux-Montréal, et au traducteur Yves Amesse, dans la catégorie traduction.

■■■



Henri Bergeron

■ De tous les maux qui affligent les aînés, la solitude est l'un des plus difficile à combler, souligne Secours aux aînés, une oeuvre du cardinal Léger. Le porte-parole de cette oeuvre, Henri Bergeron, rappelle que l'argent recueilli durant la présente campagne de financement servira à réconforter ces vieilles gens qui souffrent de solitude, d'isolement, de violence et de pauvreté. Ils ont besoin qu'on les aide, qu'on soutienne les popotes roulantes et autres services offerts bénévolement. Renseignement : Secours aux aînés, 130, avenue de L'Épée, Outremont (Québec) H2V 3T2.

■■■

■ La Ville de Montréal, en collaboration avec la Fondation du maire de Montréal et les décors Paramount, présente le concours « Montréal, la relève en vitrine », auquel peuvent participer les étudiants en design de présentation et des jeunes techniciens designers, étudiant ou résidant à Montréal, qui sont invités à soumettre, jusqu'au 28 mars, leurs projets de vitrines pour mettre en valeur des créations gagnantes des concours-mode du Salon de la jeunesse. Renseignements : 274-6124.

■■■

■ Joignant l'humanitaire à l'artistique, la Fondation canadienne de l'héritage polono-juif organise un mini-concert dont les profits serviront à présenter un concert à la mémoire de l'un des plus éminents compositeurs juifs de Pologne, Jôzef Koffler, mort à la dernière guerre comme le pédiatre Janusz Korczak, dont la Maison d'orphelins qui porte son nom, sera bénéficiaire d'une partie des profits du mini-concert. Cette activité aura lieu le dimanche 16 février, à 20h, à l'espace d'interprétation musicale Yvonne-Hubert (projet Leonardo), Pavillon des sciences Drummond, de l'université Concordia, 7141, rue Sherbrooke Ouest.On y présentera des extraits du grand concert qui aura lieu en mars. Ce concert commémoratif du centième anniversaire de la naissance de Koffler, sera sous le patronage de Daniel Gal, consul général d'Israël, et de Dobromir Dziewulak, consul général de la République de Pologne. Il aura lieu le jeudi 20 mars, 20h, à la salle Pollack. Le piano y sera à l'honneur. Plusieurs grands compositeurs sont également au programme. Entrée libre (pour ce dernier concert). Renseignements : 483-6782.

■■■

■ Changement de date de la conférence que doit prononcer Claude Picher, chroniqueur attaché aux pages économiques de *La Presse*, qu'on peut voir à l'occasion aux émissions d'information matinales à la télévision, devant l'Association des gens d'affaires de Boucherville. Le tout est remis au mardi 25 février, au restaurant La Saulaie, de Boucherville. Renseignements : 655-9551.

■■■

■ Le Conseil national de recherche du Canada vient de nommer Jean-René Roy, professeur au département de physique de l'université Laval, responsable scientifique canadien du projet des télescopes Gemini. Six pays collaborent au projet Gemini, qui consiste en la construction et la mise au point de deux télescopes dotés de miroirs de huit mètres, et installés à Hawaï et au Chili.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Injonction de Forcillo et Goyer: Bourque décide d'en appeler

ANDRÉ NOËL

Le maire Pierre Bourque a décidé, hier, d'en appeler du jugement de la Cour supérieure l'obligeant à garder contre son gré les conseillers Sammy Forcillo et Pierre Goyer au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal.

La Ville présentera à la Cour d'appel une requête pour audition par préférence, afin d'être entendue dès cet automne.

Au début de janvier, M. Bourque avait décidé d'expulser MM. Forcillo et Goyer du comité exécutif pour « manque de loyauté ». Les deux conseillers ont obtenu une injonction permanente de la Cour supérieure pour garder leur poste.

La juge Danielle Grenier a affirmé que les membres du comité exécutif sont inamovibles entre les élections, en vertu de la Charte de la Ville. M. Bourque conteste cette interprétation.

Fort du jugement de la Cour supérieure, Vittorio Capparelli, qui a été chassé du groupe des conseillers de Vision Montréal mardi, a tenté de participer à la réunion du comité exécutif hier. Il avait lui aussi été démis du comité exécutif en octobre. Aujourd'hui, il estime que sa destitution était illégale.

Un gardien de sécurité l'a empêché d'entrer dans la salle du comité exécutif hier. Cela a donné lieu à une scène un peu rocambolesque. M. Capparelli s'est présenté à la porte de la salle avec une boîte de chocolats pour la Saint-Valentin. Le gardien s'est placé devant lui : « On m'a dit que tu ne pouvais pas rentrer », a-t-il dit. « Mais j'ai un cadeau ! » a répondu M. Capparelli. « Tu ne peux pas entrer », a répété le gardien.

Finalement, M. Capparelli a pu entrer dans l'antichambre. Il en est ressorti une minute plus tard, sa boîte de chocolats sous le bras. Il a téléphoné à son avocat, qui prendra des mesures judiciaires demain.

De son côté, Pierre Goyer a dit que l'appel interjeté par le maire était de la « folie ». « Il n'y a aucun argument de droit nouveau, a-t-il dit. Le maire pouvait choisir le terrain politique, aller chercher des amendements à la Charte, il a encore sa majorité au conseil municipal. Mais non ! Il s'est sûrement fait dire non par Rémy Trudel (le ministre des Affaires municipales). C'est tellement désarticulé... Même s'il gagnait son appel, je reste membre du comité exécutif jusqu'à l'automne. Toutes les décisions prises d'ici là seront précaires. »

M. Bourque a indiqué qu'il poursuivrait ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir des amendements à la Charte, permettant au conseil municipal d'expulser des membres du comité exécutif. Il se rendait justement à Québec en fin de journée hier pour rencontrer M. Trudel, le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette et les maires des villes importantes du Québec.

M. Bourque et Pierre-Yves Melançon, un autre membre du comité exécutif, ont des discussions régulières avec des ministres sur la gestion de l'eau. « Sur l'eau, on s'arrime avec Québec, a dit le maire. Tout ce qu'on fait, on le fait en collaboration avec le ministère des Affaires municipales. Le premier ministre a un comité beaucoup plus large sur l'eau. »

Le projet de loi créant les sociétés d'économie mixte est à l'étude. La loi permettra aux villes de s'associer à des entreprises privées pour gérer leur eau, avec l'assentiment du Conseil des ministres. Montréal doit nommer ses commissaires dès la semaine prochaine pour diriger une consultation sur la gestion de l'eau.

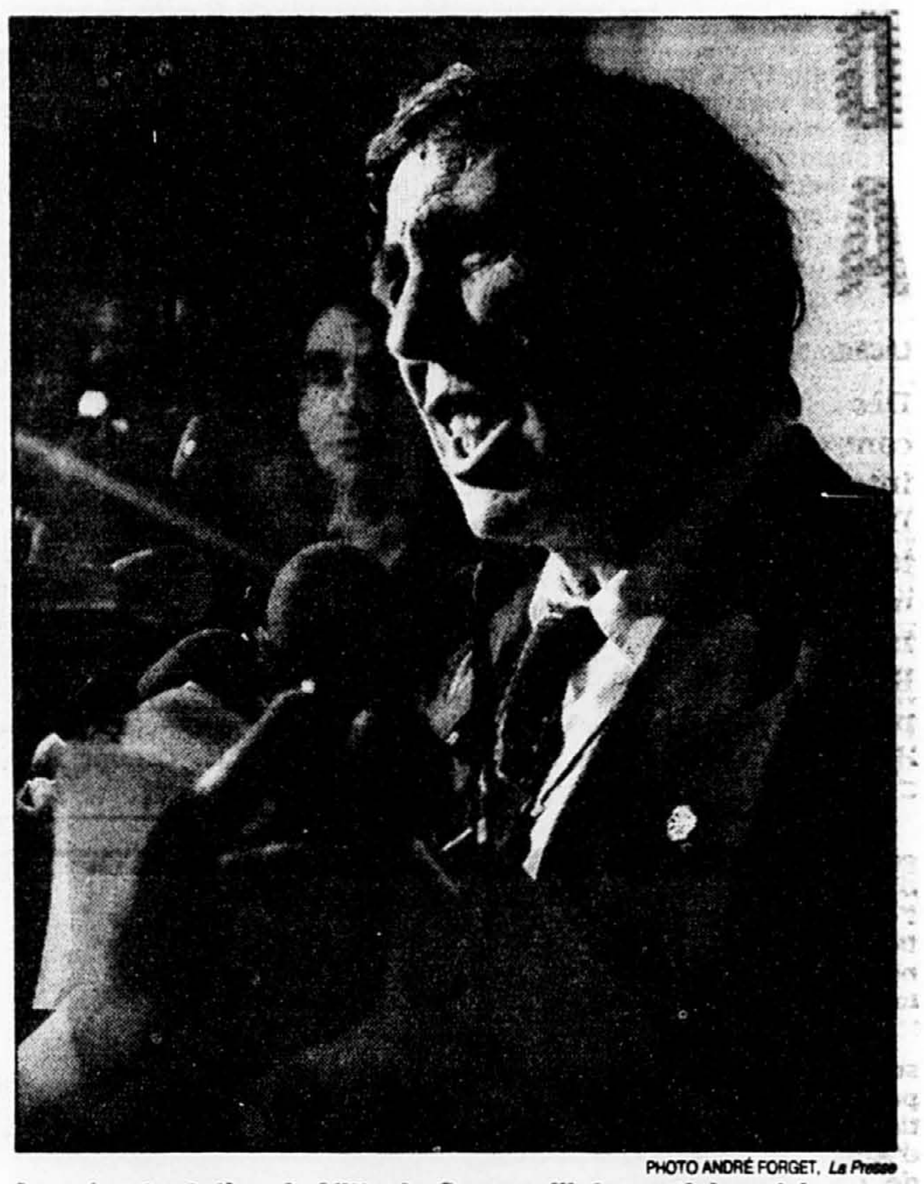


PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse*

La vaine tentative de Vittorio Capparelli de participer à la réunion du comité exécutif hier, disant vouloir y apporter une boîte de chocolats pour la Saint-Valentin, a donné lieu à une scène un peu rocambolesque.

Le square Berri risque d'être défiguré à jamais

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Pauvre square Berri ! Non seulement cette grande place a-t-elle changé de nom trois fois depuis 1990 (Place du 350e anniversaire, place du Quartier latin et finalement place Émilie-Gamelin), mais voilà que l'administration Bourque-Eloyan projette de dénaturer son concept architectural postmoderne en y installant un monument à la mémoire de la fondatrice des Soeurs de la Providence !

Pourtant, la grande place s'est vu accorder une reconnaissance internationale par les Guides Gallimard comme un bel exemple de l'architecture-paysage et aussi en raison de la présence d'une oeuvre d'art environnementale réalisée par Melvin Charney, gagnant d'un concours public.

« C'est scandaleux et aberrant, constate la conseillère du district Mile-End, Helen Fotopulos, qui n'en revient pas de cette décision de l'administration. On va dénaturer à tout jamais cette grande place. »

Melvin Charney est pour sa part complètement renversé. Il avait signé un contrat avec la Ville de Montréal garantissant l'intégration de l'oeuvre à l'ensemble de la place pour une durée de 25 ans. Il envisage très sérieusement de poursuivre l'administration municipale.

Le projet de reconnaître l'oeuvre d'Émilie Gamelin a été conçu par les Soeurs de la Providence au cours des années 60. La communauté souhaitait l'érection d'un monument sur les lieux du premier couvent de la fondatrice, en bordure de la rue Sainte-Catherine en face de la rue Labelle, mais le projet ne s'était jamais concrétisé.

Récemment, elles ont entrepris des démarches auprès du Service de la culture, qui a développé et négocié avec la STCUM une proposition d'intégration de la statue dans l'entrée vitrée du nouvel édicule de métro que la société doit construire prochainement. Cette proposition avait l'avantage de ne pas interférer avec l'oeuvre de Melvin Charney. Après avoir donné son accord, la STCUM est revenue sur sa décision et a refusé de s'associer au projet.

Faisant fi de cette objection, l'administration Bourque a donné son aval à l'implantation du monument sur la place. Elle s'est même engagée à assumer les frais d'un concours public et l'aménagement des fondations, soit un montant de 17 900 $.

La conseillère Helen Fotopulos rappelle ironiquement que le maire Bourque avait été associé au début des années 90 à la réalisation du concept d'architecture paysage de la grande place.

L'artiste et architecte Melvin Charney note pour sa part qu'il existe d'innombrables places orphelines pour recevoir la statue d'Émilie Gamelin à Montréal. « Je ne comprends pas l'obstination des Soeurs de la Providence d'ériger le monument de leur fondatrice à l'endroit même de leur premier couvent. Cette communauté n'a jamais manifesté un grand engouement pour le patrimoine puisqu'elle a réussi à faire démolir le couvent Saint-Isidore de Longue-Pointe qui avait été cité monument historique par la Ville. »

PRIX IMBATTABLES

CRAZY IRVING GARANTIT DE BATTRE N'IMPORTE QUEL PRIX ANNONCÉ!

Microsoft Flight Simulator for Windows 95
59.98$ au lieu de 74.95 — Détails en magasin
CD514143 CD514259
Flight Simulator 6.0
• Simulation de vol

Microsoft Office 97 Standard Edition
234.98$ au lieu de 319.95 — Détails en magasin
La solution complète pour la prochaine génération, incluant Word 97, Excel 97, PowerPoint 97, Outlook, Office Assistant (pour des conseils interactifs) et accès à l'Internet.
CD514269
Office 97
ÉDITION STANDARD
MISE À JOUR

Microsoft Office 97 Professional Edition
La solution complète pour la prochaine génération, incluant Word 97, Excel 97, PowerPoint 97, Outlook, Office Assistant (pour des conseils interactifs) et accès à l'Internet.
Office Pro 97
d Bookshelf Mise à jour
347.98$ au lieu de 449.95 — Détails en magasin

Microsoft Encarta 97 Encyclopedia
54.98$ au lieu de 69.95 — Détails en magasin
CD514127
Encarta 97
• La meilleure encyclopédie électronique

Microsoft Sidewinder game pad
49.98$ au lieu de 59.95 — Détails en magasin
J514149
Sidewinder Gamepad
• Jouez avec un contrôle inégalé

Microsoft Cinemania 97
29.98$ après rabais postal
CD514119
Cinémania 97
• Le meilleur guide pour films, revues, extraits vidéo

Jusqu'où irez-vous?

3575 bl Taschereau E ST-HUBERT — BL TASCHEREAU — CHARLES — 656-4535
1195 Carré Phillips MONTRÉAL — STE-CATHERINE — C. PHILLIPS — RENÉ LÉVESQUE — 398-0737
4355 Jean-Talon E ST-LÉONARD — JEAN TALON E — PIE IX — VIAU — 398-0737

CRAZY IRVING MC
Le SUPERmagasin d'ordinateurs

HEURES
SAM 9-5 DIM 10-5 LUN-VEN 9-9

Ces prix sont en vigueur jusqu'au 21 fév. 1997. Certains articles sont illustrés à titre indicatif et ne sont pas exactement tels qu'illustrés. * Appareil remis à neuf par le manufacturier. ** Approbation de crédit requise pour articles sélectionnés. Détails en magasin. Ces offres spéciales ne peuvent être combinées à aucune autre. Crazy Irving se réserve le droit de limiter les quantités pour tout article en magasin. Certains articles peuvent être des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

Isabelle Giasson, veuve d'un suicidé : récupérer le droit au bonheur

ANNE RICHER

En juin 1993, son mari Scott s'enlevait la vie par pendaison. Une ultime solution à des problèmes qu'il considérait insurmontables. Depuis ce jour, il y a au moins une femme et deux petites filles qui vivent avec cette réalité. Il ne les a pas consultées avant de partir ; il n'a pas compté tous ceux qui auraient besoin sans fin de prières pour se consoler : ses parents. Il n'a pas prévu que des collègues, des amis d'enfance, des voisins, se poseraient éternellement la question sur le choix si étrange d'un jeune homme si beau, si brillant, si rempli de talents. « Le suicide est un acte permanent pour régler un problème temporaire. Ce n'est ni un geste de lâcheté ni un geste de bravoure : c'est un geste de désespoir face à la noirceur de la vie. C'est le cancer de l'âme. »

Après trois ans et demi, Isabelle Giasson en parle encore volontiers. « À chaque fois que j'en parle, il me semble que j'apprends quelque chose. Cela me fait avancer. » Elle témoigne de la nécessité de reconnaître les signaux chez les suicidaires, mais aussi de la nécessité quasi absolue pour les endeuillés d'aller chercher de l'aide, du réconfort. « Il ne faut pas s'enfouir la tête dans le sable, tôt ou tard ça nous rattrape. » Un groupe d'aide est un outil : « J'avais besoin qu'on m'écoute, qu'on me comprenne, de découvrir que d'autres personnes vivaient la même chose », dit-elle. Il y a la culpabilité et la colère. La colère contre la vie, contre la personne qui est morte. Et les larmes. Elle s'est donné le droit de pleurer aussi longtemps qu'il faudra. « Le plus gros morceau, c'est la culpabilité. J'en ai encore pour longtemps. Cependant, ce sentiment s'estompe. »



PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

Isabelle Giasson

De la vie dorée à l'enfer

« Il ne pouvait vivre ni sans moi ni les enfants. Comme Roméo et Juliette. Mon mari avait un oncle qui s'est suicidé 30 ans plus tôt, de la même manière, pour les mêmes motifs. »

Scott était chiropraticien. Il étudiait encore pour se consacrer éventuellement à l'enseignement. Le jeune couple vivait une vie dorée, des voyages d'études en Angleterre, deux petites filles adorables. Puis, un jour, au cours d'une fête champêtre, un four extérieur a explosé, le brûlant sur une grande partie de son corps. Il lui a fallu des mois de cicatrisations. Le grand brûlé est devenu petit à petit irascible, insupportable. La jeune épouse est devenue exaspérée. La séparation est devenue inévitable. Il a grondé, menacé, rien n'y fit. La dépression s'est installée : l'échec de sa vie matrimoniale, l'éloignement de son milieu naturel : l'Ontario, les premiers écueils scolaires, les premiers revers amoureux. Les enfants ne suffisaient plus à le maintenir hors de l'eau. « Je n'ai pas vu le mal de vivre, la profondeur du malaise », dit Isabelle Giasson. Un soir, il avait cessé de pleurer et retrouvé son regard arrogant. Ce soir-là, il s'est suicidé.

Malgré ce chagrin unique que le temps apaise à peine, Isabelle Giasson s'offre aujourd'hui de grands éclats de rire, s'engage dans une carrière qui la passionne et se consacre à ses filles qui doivent panser, elles aussi, leurs plaies.

Sa plus belle victoire : « Je m'accorde enfin le droit au bonheur. »

Menace de grève : American Airlines annule des vols

Associated Press
WASHINGTON

American Airlines, en raison d'une menace de grève des pilotes de ligne, a annulé pour vendredi soir ses vols à l'étranger, a annoncé hier un porte-parole de la compagnie aérienne américaine.

La Maison-Blanche a affirmé qu'une grève aurait des conséquences économiques importantes pour le pays, mais n'a pas précisé si le président Clinton avait l'intention d'intervenir dans le conflit.

Le syndicat des pilotes de ligne a menacé d'entamer une grève faute d'un accord d'ici vendredi minuit. La compagnie souhaite s'assurer qu'aucun de ses appareils ne se trouve à l'étranger au cas où les pilotes d'American Airlines entameraient un conflit social. « Nous ne voulons pas que nos avions soient stationnés dans d'autres pays« , a déclaré le porte-parole Al Comeaux.

Le syndicat des pilotes a indiqué qu'il préférait que Bill Clinton reste en dehors du conflit qui porte sur les salaires et la sécurité de l'emploi.Interrogé sur le conflit, le chef de la Maison-Blanche a répondu : « Cette question a d'énormes répercussions sur notre pays. » Selon ses conseillers, le président américain a fait demander une étude sur l'impact économique du mouvement des pilotes.

Créer des milliers d'emplois avec votre REER vous rend déjà important

Pour plus d'effet, ajoutez que celui-ci vous fait économiser presque deux fois plus d'impôt

LE REER DU FONDS DE SOLIDARITÉ (FTQ) :
des emplois et toujours plus d'économies d'impôt

En contribuant au REER du Fonds de solidarité (FTQ), c'est aussi au développement de l'économie québécoise que vous contribuez. En effet, le Fonds investit depuis 13 ans dans des entreprises d'ici, afin de créer ou maintenir des emplois plus précieux que jamais. Bien sûr, le fait que le Fonds compte plus de 300 000 actionnaires et près de 2 milliards $ d'actif a de quoi rassurer.

Le fait que le REER du Fonds vous permette d'économiser toujours plus d'impôt qu'un REER conventionnel tout en offrant un rendement équitable n'est pas non plus à négliger. Le bon sens inciterait même à nous appeler.

Appelez-nous !
1 800 567-FONDs
3663

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)
LE REER PORTEUR D'AVENIR

RÉGION DE MONTRÉAL

Siège social
Édifice FTQ-Fonds de solidarité
8717, rue Berri, Montréal H2M 2T9
(Métro Crémazie)
(514) 383-FONDs
3663

Centre-ville
Cours Mont-Royal
1455, rue Peel, 4e étage (Métro Peel)

Kirkland
Place Kirkland
2738, boul. Saint-Charles

Est de Montréal
13035, Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
(Aut. 40, sortie Tricentenaire)

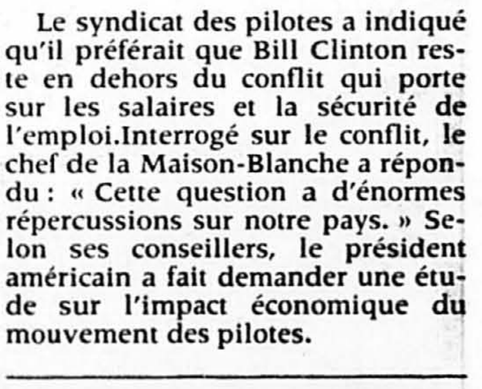
Greenfield Park (NOUVEL EMPLACEMENT)
4894, boul. Taschereau

Laval (NOUVEL EMPLACEMENT)
1800, boul. Le Corbusier
2e étage, bureau 129

Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus disponible à nos bureaux.

N'oubliez pas le... 14 février la St-Valentin
C'est pour tout le monde
5 lignes d'amour pour 7$ plus taxes
Les petites annonces de La Presse
285-7111 Sans frais: 1 800 361-5013
2466358

DIAMANTS 1 CARAT (100 pts)



Payez en juin 97
Bijouterie le roy
Une seule adresse : 7139, rue Saint-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127
73

loto-québec résultats

Poule aux Oeufs d'or — Tirage du 97-02-12

1er numéro	2e numéro
350028	985108
10 000 $	10 000 $
3e numéro	4e numéro
698508	276984
10 000 $	100 000 $

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Banco — Tirage du 97-02-12
1 19 20 21 24
26 30 31 32 33
34 37 41 42 44
47 55 62 67 70

La Quotidienne — Tirage du 97-02-12
3 4
679 8278

Extra — Tirage du 97-02-12
NUMÉRO 063811

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES MAPPEMONDES LA PRESSE • AIR CANADA

Voyez comme le monde a changé !



Collectionnez les mappemondes couleur La Presse • Air Canada, gratuites dans La Presse du samedi.



À compter de samedi *La Presse et Air Canada vous offrent le monde*. Chaque samedi une magnifique mappemonde sera insérée exclusivement dans La Presse. Tout en couleurs et reproduites sur un papier de qualité, de format 56 cm x 47 cm, les mappemondes La Presse • Air Canada traiteront d'un nouveau thème chaque semaine : population, environnement, communications, économie, conflits, tourisme. Six cartes, six thèmes, six samedis.

Ne manquez pas ce samedi : Le monde et sa population. De plus, en participant au grand concours *La Presse et Air Canada vous offrent le monde*, vous courez la chance de vous envoler vers une destination Air Canada de choix.

Aussi, puisque les quantités de cartes sont limitées, abonnez-vous à La Presse en composant le 285-6911.

Vous pouvez également demander à votre marchand de journaux de réserver votre exemplaire de samedi.

La Presse AIR CANADA

MAPPEMONDE GRATUITE DANS LA PRESSE DE SAMEDI : LE MONDE ET SA POPULATION

Encore moins d'autobus

ANDRÉ NOËL

Les Montréalais qui voyagent à contre-courant, durant les heures de pointe, devront attendre plus longtemps leur autobus à compter du printemps prochain.

Il s'agit là d'une autre mesure que la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) doit prendre pour respecter un budget de plus en plus congru.

L'économie envisagée, pour les six derniers mois de l'année, sera d'environ trois millions de dollars, a indiqué hier Odile Paradis, porte-parole de la STCUM. L'année prochaine, cette mesure devrait donc faire baisser les dépenses de six millions.

Cette année, les villes de l'île de Montréal, à commencer par l'administration du maire Pierre Bourque, ont décidé de réduire encore leurs contributions à la STCUM. Le budget global a diminué de six millions.

« L'interligne »

La Coalition démocratique, un parti d'opposition à l'hôtel de ville, estime plutôt que les crédits alloués aux services d'autobus sont amputés de 8,8 millions. Les deux conseillers membres de la coalition, Marvin Rotrand et Sam Boskey, ont analysé en profondeur le budget et découvert, hier, la nouvelle mesure pour faire des économies.

Cette mesure s'appelle « l'interligne ». En gros, plusieurs autobus qui viennent au centre-ville le matin feront un aller simple, mais pas de retour. Le soir, ce sera l'inverse.

À titre d'exemple, plusieurs autobus de la ligne 80 descendront l'avenue du Parc le matin, mais ne remonteront pas vers le nord après avoir atteint le centre-ville. Par conséquent, les passagers qui veulent aller vers le nord de la ville le matin devront attendre leur autobus plus longtemps. Même chose pour ceux qui veulent aller vers le centre-ville le soir.

Ces compressions s'ajoutent à d'autres diminutions de service, en vigueur depuis la fin de janvier. Au total, 24 lignes ont été modifiées de toutes sortes de façons : réduction des parcours ou des fréquences de service, fusion de certaines lignes, fin du service tôt le soir, etc. Jumelées à d'autres mesures, ces réductions font déjà épargner 3,2 millions à la STCUM.

MM. Rotrand et Boskey affirment que d'autres réductions de service sont à prévoir, avec des économies supplémentaires d'environ 2,5 millions. La STCUM le nie catégoriquement. Mme Paradis a confirmé que des lignes seront modifiées dans l'ouest de l'île au cours de l'année, seulement dans un but d'efficacité. Selon elle, cela n'entraînera pas une baisse des dépenses.

La Coalition démocratique exige que les citoyens soient consultés pour toutes les modifications à venir. « Plus on fait la vie dure aux passagers, moins de passagers utiliseront le transport en commun, dit M. Rotrand. Au bout du compte, les revenus du réseau tombent, ce qui entraîne de nouvelles compressions. Les réductions de service enclenchent un cercle vicieux. »

Bisbille en vue sur le nombre de conseillers municipaux à Montréal

De nombreux conseillers proposent une réduction du nombre de districts électoraux

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La révision de la carte électorale en vue des élections municipales de 1998 risque de dégénérer en guerre de tranchées puisque de nombreux conseillers proposent une réduction du nombre de districts électoraux à Montréal, donc de conseillers, alors que d'autres souhaitent que l'on maintienne le nombre actuel de 51.

En septembre dernier, le maire Pierre Bourque avait annoncé sa volonté de voir le nombre de districts électoraux diminuer de 51 à 40. Récemment, les conseillers indépendants Daniel Boucher et Hubert Desrape ont suggéré de réduire à 35 le nombre de membres du conseil, qui seraient élus par quartier plutôt que par district comme c'était le cas entre 1962 et 1978.

Le conseiller du district Snowdon, Marvin Rotrand, s'oppose à toute réduction du nombre de districts, en expliquant que le nombre actuel encourage la participation des citoyens au processus démocratique. Il note qu'au conseil municipal de Toronto, où ne siègent que 16 conseillers, les citoyens qui se prévalent de leur droit de vote varient de 20 à 30 %, tandis qu'à Montréal, la participation aux élections oscille entre 34 et 60 % de l'électorat.

Hubert Desrape soutient pour sa part que l'actuelle division par district est loin de faire l'unanimité dans la population. « Le district Louis-Hébert que je représente ne veut absolument rien dire pour les gens. J'ai une paroisse, Saint-Marc, qui est divisée en deux districts, ce qui est contraire à l'esprit de la Loi sur les élections. C'est pourquoi je préfère l'ancien système de représentation basé sur les quartiers naturels. »

M. Desrape ajoute que la diminution du nombre de conseillers ferait économiser de l'argent aux contribuables, mais M. Rotrand note qu'à Toronto, c'est le contraire qui se produit. Pour 16 conseillers, le budget du conseil s'élève à 3,4 millions de dollars comparativement à 1,8 million à Montréal pour 51 conseillers. À Toronto, chaque conseiller est appuyé dans son travail par un attaché politique et une secrétaire, ce qui n'est pas le cas à Montréal.

Pas de commande politique

Le greffier de la Ville, Léon Laberge, qui a le mandat de revoir la carte électorale avec l'aide de six fonctionnaires, a indiqué qu'il n'avait pas à se préoccuper des commandes politiques de l'administration municipale.

En fait, il reçoit son mandat de la Loi sur les élections, qui l'oblige à revoir la délimitation des districts électoraux selon certains critères tels l'homogénéité socio-économique, les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des paroisses, la superficie et la distance. De plus, le nombre d'électeurs par district ne doit être ni supérieur ni inférieur de plus de 15 % à la moyenne.

Selon lui, les principaux districts qui risquent d'être modifiés se situent dans l'extrémité est de la Ville où l'on connaît un important développement domiciliaire.

M. Laberge doit présenter son projet de révision au comité exécutif en avril qui le soumettra au conseil pour adoption. Par la suite, les électeurs ont la possibilité d'intervenir. Si 500 électeurs s'opposent à la nouvelle carte proposée, une séance publique doit être tenue afin d'entendre les personnes intéressées. Par la suite, le conseil municipal doit proposer une nouvelle division.

Lors de la dernière révision en 1993, 600 citoyens s'étaient opposés à l'idée exprimée par le conseil de réduire le nombre de conseillers de 51 à 48. Devant cette opposition, le conseil avait maintenu à 51 le nombre de districts.

REER, fonds mutuels, certificats de placement garanti, fonds hypothécaires, fonds de marchés émergents, FERR autogéré, fonds de dividendes, bons du Trésor, fonds de marché monétaire, fonds d'actions internationales, CPGAction, fonds de revenu de pays étrangers, fonds d'actions américaines, fonds diversifiés, fonds d'actions canadiennes, épargne à intérêt quotidien, fonds équilibrés, CPG Option Garantie, obligations d'épargne, fonds Avenir Industriel, fonds COR américain petites sociétés, fonds Pacifique, REER Tactique, REER Autogéré...

閣下可以從以下的稿文中得益不淺，一般來說大部份的人似乎不能領悟出這篇稿文的意義！相信閱讀左邊那一行字對閣下來說是毫無困難。那麼，閣下應該把握到證券上各樣金融項目投資得益的基本準則？趁著這個退休儲蓄金的黃金時間，我們很樂意在此爲閣下提供一切有關諮詢及投資方針。

Si vous ne voyez aucune différence entre ces deux paragraphes...
appelez-nous!

1 800 BLC-1846

Bien sûr, nous ne sommes pas des spécialistes de la langue chinoise. Par contre, nous pouvons vous guider dans l'univers de tous les produits **REER**! Car, depuis 150 ans, nous gérons l'épargne des gens d'ici.

À la Banque Laurentienne, on a compris que le grand nombre d'options REER peut vite devenir déroutant. C'est pourquoi nous avons simplifié la démarche d'investissement dans un REER en proposant **le guide de Planification de Portefeuille Personnalisée,** un programme qui s'adapte à votre personnalité! Que vous soyez du type prudent, modéré ou encore audacieux, nous définirons avec vous votre profil d'investisseur. Puis, nous établirons le meilleur moyen de vous faire obtenir **un rendement optimal**, selon votre niveau de tolérance au risque, en vous donnant accès à une gamme de fonds mutuels et de placements parmi les meilleures sur le marché. Tout devient tellement plus simple à la Banque Laurentienne. Communiquez avec l'un de nos 600 conseillers en matière de REER ou mieux, passez nous voir: on parle le même langage! **Tout simplement.**

BANQUE LAURENTIENNE

Internet: http://www.banquelaurentienne.com

Les premiers chèques d'indemnisation sont versés aux victimes des implants mammaires

Presse Canadienne

Les Québécoises et les Ontariennes qui ont fait des réclamations contre les implants mammaires Bristol-Myers Squibb ont commencé à recevoir leur chèque d'indemnisation.

La compagnie Bristol-Myers Squibb se plie ainsi aux conditions d'un règlement de 28 millions approuvé par la Cour supérieure du district de Montréal en août 1995.

Les représentantes de l'ACEF-Centre et les avocats qui ont piloté ce dossier étaient d'autant plus fiers hier qu'il serait maintenant beaucoup plus difficile d'obtenir un tel règlement.

Des études médicales très récentes démontrent qu'il n'y a pas de lien entre les implants mammaires à gel de silicone et les problèmes de santé qui affectent beaucoup de femmes qui ont reçu de tels implants.

« Nous avons été très chanceux en fait d'échéance », a déclaré Me Paul Unterberg au cours d'une conférence de presse.

Son collègue, Me Pierre Sylvestre, a affirmé que, sans verser dans l'irrationalité ou le rejet de la science, il fallait regarder ces nouvelles études avec un oeil très critique. Il a fait valoir que plusieurs études scientifiques étaient commandées par les grandes compagnies pharmaceutiques.

Les femmes du Québec et de l'Ontario sont les seules porteuses d'implants mammaires de Bristol-Myers Squibb à travers le monde à recevoir des indemnités dans le cadre d'un recours collectif.

Aux États-Unis, un recours collectif a donné lieu à un règlement de 4 milliards $ US, mais les réclamations ont de beaucoup dépassé ce qui était prévu et le règlement s'est effondré. Brystol-Myers Squibb offre maintenant des indemnités sur un plan individuel.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Pour Mme Carole Cyr, le chèque reçu hier est un pansement de plastique, qui ne lui rendra jamais tout ce qu'elle a perdu.

L'autre grande entreprise impliquée dans le dossier des implants mammaires, Dow Corning, s'est mise sous la protection de la loi sur la faillite aux États-Unis.

Au Québec et en Ontario, les 406 femmes qui ont fait une réclamation pour rupture ou retrait des implants avant le 8 février 1996 se partageront 1,3 millions, alors que les 1406 femmes qui ont allégué des maladies ou des symptômes se partageront 15,6 millions. Soixante-cinq pour cent de ces réclamantes sont des Québécoises.

En plus, au moins 5700 femmes du Québec et de l'Ontario se sont inscrites avant la date limite du 9 septembre 1996 pour préserver leur droit à une réclamation d'ici l'an 2008, si elles encourent des problèmes de santé.

Il y aurait eu 14 000 implants mammaires Brystol-Myers Squibb implantés au Québec, 25 000 en tout au Canada.

Quelques femmes qui ont eu droit à une indemnisation en vertu de la première phase se sont présentées hier à la conférence de presse pour recevoir leur chèque d'indemnisation. Une certaine amertume était cependant bien présente.

Mme Diane Guindon n'a pu cacher sa déception devant la somme (plus de 10 000 $), bien moindre qu'elle ne l'espérait. Elle a déclaré qu'elle était tellement faible qu'elle ne pouvait marcher qu'une journée sur deux, et que sa seule distraction était de se faire promener en auto.

Mme Carole Cyr, elle, a déclaré qu'il ne s'agissait que d'un pansement de plastique, qui ne lui rendrait jamais tout ce qu'elle a perdu.Elle souffre d'une variété de maux, allant de l'arthrose au lupus, et ne peut plus travailler.

Mme Marie-France Gauthier, qui a reçu 9000 $, a déclaré que ce qui importait vraiment, c'était d'envoyer un message aux grandes entreprises, afin qu'elles cessent de prendre la société comme cobaye.

Les médecins généralistes rejettent un modèle d'organisation

MARIE-FRANCE LÉGER

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec rejette le modèle d'organisation des soins proposé par le Conseil médical du Québec, qui recommande notamment l'inscription obligatoire des patients auprès du médecin de leur choix.

Selon la FMOQ, le Conseil médical réduit ainsi progressivement le rôle des omnipraticiens et provoque un alourdissement administratif très important.

Le président de la FMOQ, Reynald Dutil, indique qu'il existe déjà une bonne fidélisation de la clientèle chez les omnipraticiens et qu'il est donc inutile d'en venir à une « mécanique aussi lourde » que l'inscription obligatoire chez un seul médecin, d'autant que seulement 20 % des patients n'ont pas de généraliste attitré.

« Le grand reproche qu'on peut faire, c'est que ce modèle est un modèle de médecine générale à l'européenne, a-t-il dit. En Europe, les médecins généralistes ne travaillent pas dans les hôpitaux comme nous, ils restent dans leur quartier », ce qui, souligne-t-il, contribue à créer un fossé entre généralistes et spécialistes.

Au Québec, les omnipraticiens sont souvent en deuxième ligne. Dans les hôpitaux, ils sont responsables des salles d'urgence et, la plupart du temps, des services de gériatrie. Mal gérée, explique le docteur Dutil, l'inscription obligatoire chez un seul médecin peut entraîner des effets pervers : une compétition malsaine entre les médecins qui seront tentés de s'arracher les clients (surtout s'ils sont payés pour chaque client) ou le désoeuvrement — et l'appauvrissement — des nouveaux médecins qui n'arriveront pas à attirer suffisamment de patients.

La FMOQ privilégie plutôt la « médecine de groupe ». Le patient s'inscrirait sur la liste d'un médecin qui ferait lui-même partie d'une équipe de 25 omnipraticiens. En pratiquant en « pool », les médecins se partageraient la responsabilité des soins sur un territoire donné et assureraient une garde de 24 heures à tour de rôle. La FMOQ travaille depuis plus d'un an à cette idée. La proposition fait son chemin à la régie régionale de la santé et au ministère.

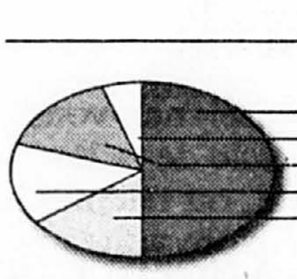
Se composer un bon portefeuille REER,

富

c'est pas chinois.

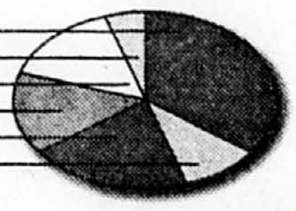
Selon votre profil,
voici 4 façons de répartir vos actifs.
(Exemples basés sur le rendement des Fonds Cornerstone au 31 décembre 1996.)

MODÉRÉ Rendement annuel: 10,22 %*



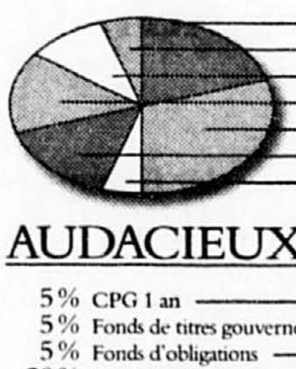
50 % CPG 1 an
5 % Fonds de titres gouvernementaux
15 % Fonds d'obligations
15 % Fonds équilibré
15 % Fonds de croissance canadien

ÉQUILIBRÉ Rendement annuel: 12,03 %*



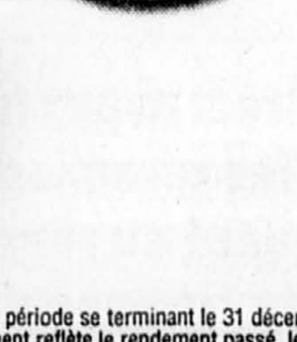
35 % CPG 1 an
5 % Fonds de titres gouvernementaux
15 % Fonds d'obligations
15 % Fonds équilibré
20 % Fonds de croissance canadien
10 % Fonds mondial

DYNAMIQUE Rendement annuel: 15,01 %*



20 % CPG 1 an
5 % Fonds de titres gouvernementaux
10 % Fonds d'obligations
15 % Fonds équilibré
30 % Fonds de croissance canadien
15 % Fonds mondial
5 % Fonds américain

AUDACIEUX Rendement annuel: 18,48 %*



5 % CPG 1 an
5 % Fonds de titres gouvernementaux
5 % Fonds d'obligations
20 % Fonds équilibré
45 % Fonds de croissance canadien
10 % Fonds mondial
10 % Fonds américain

BANQUE LAURENTIENNE

*Les taux de rendement indiqués constituent le rendement total annuel réel pour la période se terminant le 31 décembre 1996 pour chacun des exemples de répartitions d'actifs. L'information sur le rendement reflète le rendement passé, lequel ne donne pas nécessairement une indication du rendement futur. Les exemples de répartitions d'actifs ne constituent pas une recommandation de placement. Le rendement réel de votre portefeuille personnel dépend des titres que vous détenez de même que des dates auxquelles vous avez effectué des placements, des retraits ou des modifications à votre portefeuille durant l'année. Il se peut donc que votre rendement personnel soit plus ou moins élevé que les pourcentages donnés. Votre représentant Placements Banque Laurentienne (PBL) se fera un plaisir de vous aider à évaluer votre propre répartition d'actifs. Le prospectus simplifié contient des renseignements importants sur la Famille de Fonds Cornerstone. Nous vous demandons de lire attentivement ce document avant d'investir. La valeur des unités fluctue, de même que le rendement.

Éclatez-vous
en mille reflets
pour seulement 499$



Rien à payer avant juillet '97*

CM MICHAUD

0.50 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 900$
* Sur acceptation du crédit, ne payez que les taxes

937, RUE BÉLANGER, MONTRÉAL 948-1212

OUVERT LE DIMANCHE DE 12H A 17H



Services ambulatoires : Laval aura besoin de 55 millions

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval a besoin d'un budget de fonctionnement de 40 millions et un autre d'immobilisations de 15 millions pour le Centre de soins et de service ambulatoires qu'elle veut implanter dans l'île Jésus.

Pour la régie, il s'agit là d'une facture inférieure de près de 100 millions à ce qu'aurait coûté le centre hospitalier qu'il était de question de construire à Laval en 1995.

Le Centre aura trois objectifs : améliorer l'accessibilité aux soins et services de courte durée à Laval, assurer l'intégration et la continuité des soins de courte durée et planifier le développement et la programmation des activités dans une optique de service à la clientèle.

Dans le rapport du comité d'implantation du Centre hospitalier ambulatoire, on souligne que la population lavalloise aura besoin de 300 lits de courte durée supplémentaires d'ici 2007. Dans les autres régions du Québec, le taux d'autosuffisance atteint 65 % en matière de soins et de services de courte durée, tandis qu'à Laval, il est d'à peine 31 %.

Le comité veut qu'une demande soit présentée au ministre Rochon pour que le territoire de Laval soit reconnu comme région pilote aux fins d'y implanter le dossier unique.

Débat sur la privatisation de l'eau : Montréal se défile

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La Ville de Montréal s'est défilée hier soir, lors de ce qui aurait pu être le premier débat public sur la privatisation de l'eau.

À la toute dernière minute, le responsable du dossier, Pierre-Yves Melançon, a décidé de faire faux bond aux étudiants de l'université Concordia, laissant le champ libre à ses deux adversaires : Michel Vézina (président du Syndicat des professionnels de la Ville et de la Communauté urbaine de Montréal) et Martin Poirier (chercheur à la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM).

M. Vézina s'est rapidement fait accusateur : « À plusieurs reprises, la Ville a dit qu'il n'était plus question de privatiser. Mais nous avons la preuve qu'elle négocie activement avec la Générale des eaux et avec la Lyonnaise des eaux pour leur déléguer la gestion du réseau. On ne parle pas de tout céder, mais pour les citoyens, cela n'est pas plus intéressant qu'une privatisation totale. Parce qu'après une petite baisse de taxes, ils vont recevoir un compte beaucoup plus important. »

Quant à M. Poirier, il a évoqué le spectre des privatisations britanniques et françaises, qui ont entraîné des hausses de tarif vertigineuses ou des poursuites pour corruption. En Angleterre, le nombre de ménages incapables de payer leurs facture d'eau aurait même triplé.

Hubert Demard, de l'Association québécoises des techniques de l'environnement, a ensuite mentionné que diverses municipalités ont jugé leur expérience de privatisation plutôt ratée et décidé de faire marche arrière.


Suzanne Therrien, Adm.A., Pl.fin.
Conseillère


Linda Doré, Adm.A., Pl.fin.
Conseillère


Madeleine Talbot, Adm.A., Pl.fin.
Conseillère


Pierre Côté, Adm.A., Pl.fin.
Conseiller


Georges Chalifour, Adm.A., Pl.fin.
Conseiller


Chaker Saba
Conseiller


Lloyd Henchey
Conseiller


Mario Ciricillo
Conseiller

Lorsque vient le temps de parler finances, ces experts-conseils ont les choses bien en main.

La société Les Services Investors Limitée est fière de reconnaitre l'excellence professionnelle de ces experts-conseils. Chacun d'eux a fait preuve d'un engagement hors du commun à servir les meilleurs intérêts de ses clients. Ces huit remarquables experts-conseils œuvrent dans la région Décarie et offrent leurs services tant aux jeunes familles à la recherche de placements de croissance qu'aux personnes à la recherche de stratégies de revenus de retraite et aux propriétaires de petites entreprises en quête de conseils financiers.

La société Les Services Investors Limitée est une filiale de Groupe Investors Inc., l'une des plus importantes sociétés de services financiers au pays. Depuis plus de 55 ans, Groupe Investors Inc. est un précurseur dans son domaine, offrant des services complets de conseils financiers et toute une gamme de produits financiers. Aujourd'hui, nous gérons plus de 25 milliards de dollars en capitaux pour le compte de plus d'un demi-million de gens comme vous.

Groupe Investors
POUR prendre DEMAIN en mains.

Pour plus de renseignements, composez le (514) 733-1796.

Perles cultivées
5 - 5.5 18" SPÉCIAL 119 $
6 - 6.5 18" SPÉCIAL 349 $
Colliers de perles cultivées et d'eau douce de 75 $ à 4 000 $
Très grand choix de boucles d'oreilles de 12 $ à 2 000 $
PAYEZ EN JUIN 97
BIJOUTERIE le roy
Une seule adresse : 7139, rue Saint-Hubert (coin Jean-Talon) 277-3127
L0088-5

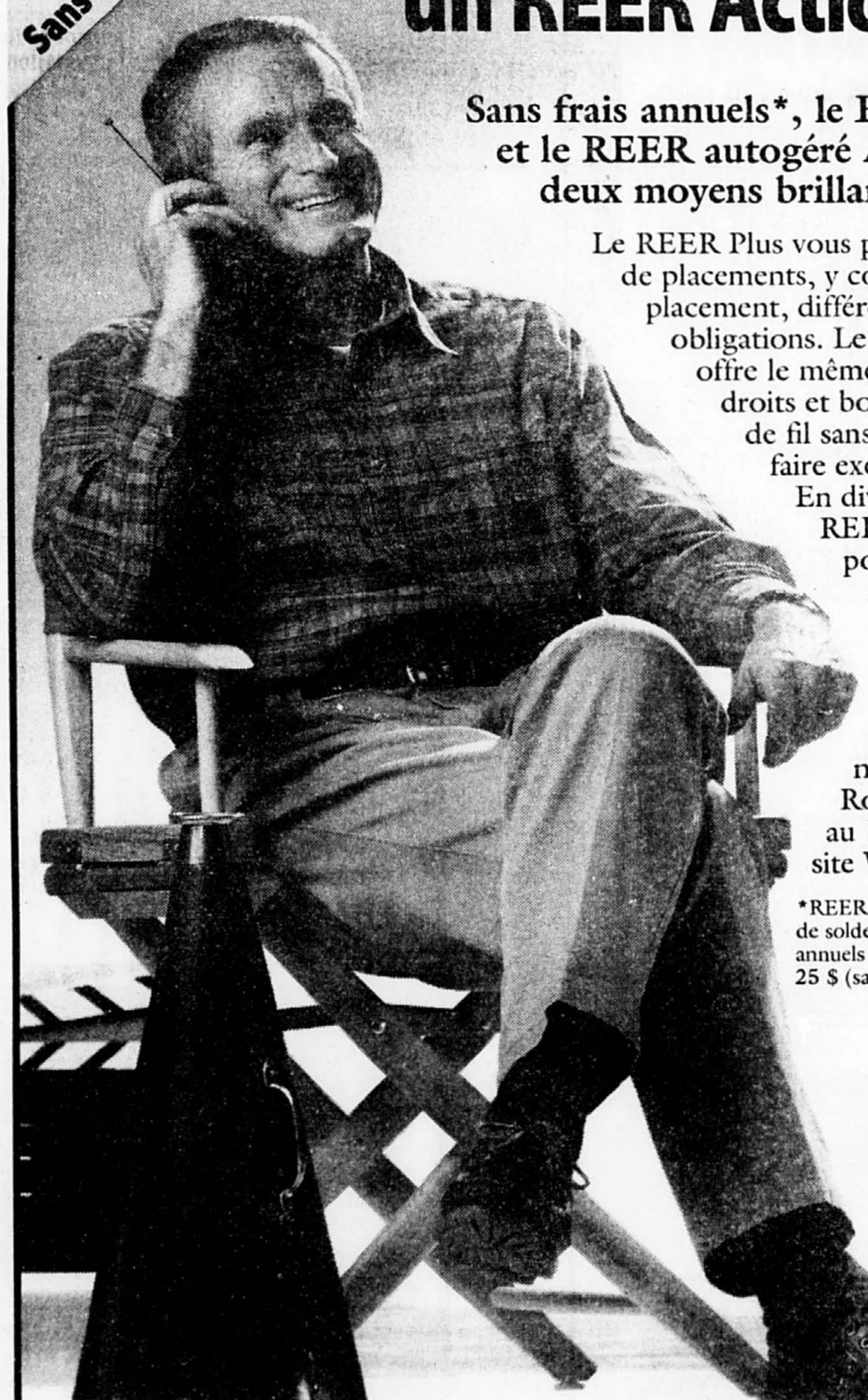
LOTO DES «VAINCOEURS»
au profit de la Fondation des maladies du coeur du Québec
GAGNEZ UNE NISSAN PATHFINDER OU UN VOYAGE DANS LE SUD OU L'UN DES 27 000 PRIX INSTANTANÉS.
SEULEMENT 2 $
Billets en vente dans les succursales Jean Coutu et les restaurants Subway du Québec et à la Fondation des maladies du coeur. Tél. : (514) 871-1551, 1 800 567-8563
UN CONSEIL : Optez pour une vie sans fumée.

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde

La jupe d'excursion : disponible en kaki, marine ou rouge; 95 $
Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos **«durs qui durent»** ont des **poches secrètes** et des **poches sécuritaires.**
Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest
272-7791
CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249
2467164

REER Plus
Sans frais
Sans solde minimum

Lumière sur votre avenir avec un REER Actions en direct !



Sans frais annuels*, le REER Plus^mc Actions en direct et le REER autogéré Actions en direct vous offrent deux moyens brillants d'investir dans votre avenir.

Le REER Plus vous permet de choisir parmi une vaste gamme de placements, y compris près de 600 fonds communs de placement, différents CPG, des OEC, bons du Trésor et obligations. Le REER autogéré Actions en direct vous offre le même choix de placements en plus des actions, droits et bons de souscription. Il suffit d'un seul coup de fil sans frais pour choisir tous vos placements et faire exécuter tous vos ordres d'achat et de vente. En diversifiant vos placements à l'aide d'un REER Actions en direct, vous accroissez votre potentiel de rendement. De plus, il est facile d'en faire le suivi. Et peu importe le nombre de placements que vous détenez par l'entremise d'Actions en direct, vous recevrez un seul relevé mensuel.

Pour en savoir plus, renseignez-vous à n'importe quelle succursale de la Banque Royale ou du Trust Royal, ou téléphonez au 1 800 363-3967, ou encore visitez notre site Web au www.royalbank.com

*REER Plus : Sans frais d'administration annuels et sans exigence de solde minimum • REER autogéré : Sans frais d'administration annuels avec un solde minimum de 25 000 $; sinon les frais sont de 25 $ (sans frais pour 1997, si vous adhérez avant le 31 mars 1997).

ACTIONS EN DIRECT BANQUE ROYALE
Membre du Groupe Financier Banque Royale

Adhérez à un REER Actions en direct avant le 31 mars 1997 et vous recevrez 100 $ en certificats valables sur les commissions imputées à votre REER ou les frais de transfert s'appliquant au regroupement de vos REER.

Des services de placement pour tous les types d'investisseurs – où et quand vous en avez besoin.^mc

®Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Actions en direct Banque Royale est licenciée de cette marque. ^mc Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. Membre FCPE